



**Données de référence 2020 (01/01/2020 - 31/12/2020)**

**Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 19/03/2021 - 01/10/2021**

**Objectif :**

La CEPEJ a décidé, lors de sa 35ème réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2020 – 2022, portant sur les données de l'année 2020.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

**Instruction :**

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative ». Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondez aux questions.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

---

## 1. Informations générales et financières

### 1.1. Données démographiques et économiques

#### 1.1.1 Habitants et informations économiques



##### 001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[ 36 313 189 ]



=

## 002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, des dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €).

	Montant
Niveau national ou fédéral	30 651 882 215 [ ] NA [ ] NAP
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	3 580 894 787 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires Au niveau national Les dépenses comptabilisées sont : \* Les dépenses publiques au niveau national (30.651 millions d'euros) qui correspondent aux dépenses ordinaires (de fonctionnement) (22,388 millions d'euros) et à celles d'investissement (8,263 millions d'euros).

- Au niveau des collectivités territoriales les dépenses comptabilisées sont : \*Les dépenses publiques au niveau des collectivités territoriales (3.580 millions d'euros) qui correspondent aux dépenses ordinaires (de fonctionnement) (2,209 millions d'euros) et à celles d'investissement (1,371 millions d'euros).

=

## 003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence

[ 2 785 ]

Commentaires

## 004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[ ]

[ X ] NA

Commentaires La seule information disponible est: le salaire NET mensuel dans la fonction publique qui est de 8.147,00 Dh (Salaire Net Annuel moyen Euro 8.985,00 ) Source : le Rapport du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration (Rapport sur les Ressources Humaines Loi de finance 2021 /Page 40) [https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2021/10-%20Rapport%20Ressources%20Humaines\\_Fr.pdf](https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2021/10-%20Rapport%20Ressources%20Humaines_Fr.pdf)

## 005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[ 10.8808 ]

Autorisation de décimales : 5

[ ] NAP

Commentaires Taux moyen du 04/01/2021 (le 1er, le 2ème et le 3ème étant fériés)

## A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Question 1 : Rapport « Projections de la population et des provinces » du Haut-Commissariat au Plan.

Question 2 :

« Statistiques des finances publiques, décembre 2020 » du Ministère de l'Economie et des Finances– Trésorerie Générale du

Royaume. (www.tgr.gov.ma)

« Bulletin mensuel de statistiques des finances locales - Décembre 2020 » du Ministère de l'Economie et des Finances- Trésorerie Générale du Royaume. (www.tgr.gov.ma)

Question 3 : «Rapport sur la Situation Économique Nationale en 2020 / Comptes nationaux provisoires de 2020» du Haut-Commissariat au Plan. (www.hcp.ma)

Question 5 : Bank Al Maghreb (Banque centrale www.bkam.ma)

## 1.1.2 Données budgétaires relatives au système judiciaire

**006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.**

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
<b>TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 + 2.2)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>2.1 Investissements dans l'informatisation</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>2.2 Maintenance des équipements informatiques des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>6. Budget public annuel alloué à la formation</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>7. Autres (veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

**007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.**

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public</b>	578 527 355 [ ] NA [ ] NAP	532 062 773 [ ] NA [ ] NAP
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire</b>	580 824 980 [ ] NA [ ] NAP	534 359 626 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget approuvé et exécuté a connu une forte augmentation entre 2018 et 2020, suite à l'augmentation de la masse salariale, et principalement à l'intégration dans le budget sectoriel des cotisations de l'Etat au titre de la prévoyance sociale et la retraite.

Le budget alloué au Ministère de la Justice ne fait toujours pas de distinction entre les tribunaux, le ministère public, l'assistance judiciaire et le fonctionnement du ministère. Par conséquent, le budget alloué aux tribunaux et au ministère public intègre également les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale, puisque nous considérons qu'il s'agit de dépenses qui représentent une part très faible du budget total, en plus du fait que les missions de l'administration centrale tendent principalement vers le pilotage et le soutien des missions des tribunaux.



=

**008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :**

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
<b>en matière pénale</b>	( ) Oui, au début de la procédure ( ) Oui, à un stade ultérieur ( X ) Non
<b>en matière autre que pénale</b>	( X ) Oui, au début de la procédure ( ) Oui, à un stade ultérieur ( ) Non

S'il existe des exceptions à l'obligation de payer une telle taxe, veuillez préciser ces exceptions :

**008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :**

- Sur une demande introductive d'instance d'un montant déterminé, une taxe proportionnelle est appliquée au montant demandé avec un minimum de perception.  
si 1.000 MAD < Montant demandé =< 5000 MAD alors (4% x Montant) + 50 MAD  
(si 91,9 Euro < Montant demandé =< 459,5 Euro alors (4% x Montant) + 4,6 Euro)

si 5.000 MAD < Montant demandé =<20.000 MAD alors (2,5% x Montant) + 200 MAD

(si 459,5 Euro < Montant demandé =< 1838 Euro alors (2,5% x Montant) + 18,38 Euro)

si Montant demandé > 20.000 MAD alors (1% x Montant) + 300 MAD

(si Montant demandé > 1838 Euro alors (1% x Montant) + 27,57 Euro)

Si la demande est d'un montant indéterminé, il est perçu 150 dirhams (13,78 Euro) devant le tribunal de première instance.

D'autres taxes afférentes à des procédures particulières sont indiquées à la section première « Frais d'instance » du chapitre II « Tarif de la taxe judiciaire » du Dahir n° 1-84-54 du 27 avril 1984 relatif aux taxes et frais de justice dans le domaine civil, commercial et administratif

## 008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :

[ 57 ]

NA

NAP

Commentaires Créance de 3.000 € soit 320642,4 MAD donc :

Montant des frais de justice : (320642,4 MAD x 1%) + 300 MAD = 626.424 MAD soit 57,57 €

## 009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :

[ 58 058 159 ]

NA

NAP

Commentaires Il s'agit du montant total des taxes judiciaires perçues par les tribunaux en 2020. Le Ministère de la Justice bénéficie seulement d'une part de 56% de ces taxes pour alimenter son budget. Les taxes perçues par les tribunaux ont diminué en 2020 suite au ralentissement de l'activité judiciaire en raison de la propagation du Covid-19.

## 012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
<b>TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)</b>	2 297 625 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)</b>	2 297 625 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires Le Budget public annuel approuvé par la Loi de Finances alloué à l'aide judiciaire est de 15 000 000,00 MAD. Toutefois, le Ministère de la Justice procède à des virements entre lignes budgétaires, après visa du Ministère de l'Economie et des Finances, et ce pour alimenter la ligne budgétaire relative à l'assistance judiciaire avec les crédits supplémentaires nécessaires. Cette opération a porté les crédits définitifs approuvés de la ligne à 25 000 000,00 MAD en 2020.

La tendance à la hausse du budget alloué à l'aide judiciaire depuis 2016 s'inscrit dans la logique du plan de réforme décrit dans le cadre de la Q208, notamment la volonté de renforcer le budget alloué au secteur de la justice.

**012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.**

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
<b>TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)</b>	2 296 853 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)</b>	2 296 853 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques )</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : La tendance à la hausse du budget alloué à l'aide judiciaire depuis 2016 s'inscrit dans la logique du plan de réforme décrit dans le cadre de la Q208, notamment la volonté de renforcer le budget alloué au secteur de la justice.

=

**012-2. L'aide judiciaire inclut-elle :**

	L'aide judiciaire inclut:
<b>La couverture des taxes / frais de justice</b>	( X ) Oui ( ) Non [ ] NAP
<b>L'exonération des taxes / frais de justice</b>	( X ) Oui ( ) Non [ ] NAP

Commentaires L'aide judiciaire prévoit l'exonération des taxes par défaut pour certains types de personnes en situation de précarité, en plus de l'exonération temporaire sur demande après étude du dossier par les juges.

=

**012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :**

	Montant calculé/estimé inclus
<b>La couverture des taxes / frais de justice</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>L'exonération des taxes / frais de justice</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP

Commentaires Le budget indiqué correspond uniquement aux honoraires d'avocats octroyés aux bénéficiaires de l'assistance judiciaire

=

**013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.**

Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
------------------------	-----------------------

<b>Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

=

#### 014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption/approbation du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
<b>Ministère de la Justice</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autre ministère</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Parlement</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Cour Suprême</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Conseil Supérieur de la Magistrature</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Tribunaux</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Organisme d'inspection</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autre</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « Autre ministère », et/ou « Organisme d'inspection », et/ou « Autre », veuillez préciser : Les réponses correspondent au budget général du ministère puisqu'on ne peut pas distinguer entre la part allouée aux tribunaux et au ministère public.

Précisions :

Autre ministère : Ministère de l'Economie et des Finances.

Organisme d'inspection : Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes.

#### 014-0. Quels sont les critères utilisés pour allouer les ressources financières entre les tribunaux ?

En outre, veuillez sélectionner maximum trois critères principaux d'allocation :

	Critères utilisés	Critères principaux
Coûts budgétaires des années précédentes	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]
Evaluation des besoins particuliers	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]
Nombre de juges/non juges	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input type="checkbox"/> [ ]
Nombre d'affaires nouvelles	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input type="checkbox"/> [ ]
Nombre d'affaires pendantes	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input type="checkbox"/> [ ]
Nombre d'affaires terminées	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input type="checkbox"/> [ ]
Autre	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]	<input checked="" type="checkbox"/> [ X ]

[ ] NAP

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser :

### 014-1. Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein d'un tribunal de première instance ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Président du tribunal et/ ou juge(s)	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP
Directeur de l'administration du tribunal et/ou non-juges	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP
Organe mixte (juge(s) et non-juge(s))	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input type="checkbox"/> ( ) Oui <input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP
Autre	<input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Oui <input type="checkbox"/> ( ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Oui <input type="checkbox"/> ( ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Oui <input type="checkbox"/> ( ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> ( X ) Oui <input type="checkbox"/> ( ) Non <input type="checkbox"/> [ ] NAP

Commentaires - Si « Autre », veuillez préciser. Si les responsabilités sont différentes selon le type/degré de juridiction, veuillez répondre à la question pour les juridictions de première instance de droit commun et décrire les différences en commentaire : Autre: Sous-directions régionales Les crédits budgétaires destinés aux juridictions sont délégués aux Sous-directions régionales (entité qui représente l'administration centrale au sein des circonscriptions judiciaires) qui exécutent le budget sans distinction entre la présidence et le parquet

### A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Les réponses des questions 6 à 14 émanent toutes de la Direction du Budget et de Contrôle du Ministère de la Justice.

### 1.1.3. Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
<b>Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice, en €</b>	580 824 980 [ ] NA [ ] NAP	534 359 626 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget alloué au Ministère de la Justice provient du Budget Général de l'Etat et du Compte d'Affectation Spécial (CAS) (Fonds Spécial pour le Soutien des Juridictions).

La différence entre le budget approuvé et celui exécuté est enregistrée au niveau du CAS. Celui-ci est un compte spécial de trésor, où le solde est reporté d'année en année. Par conséquent, les crédits budgétaires sont utilisés selon les besoins du ministère.

### 015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
<b>Tribunaux</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP
<b>Aide judiciaire</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP
<b>Ministère public</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP

Commentaires

### 015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
<b>Système pénitentiaire</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Service de probation</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Conseil supérieur de la magistrature</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Conseil supérieur des procureurs</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP

Cour constitutionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Service de gestion du système judiciaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Service de l'avocat d'Etat	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Service de l'exécution	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Notariat	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Service d'expertise légale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Protection judiciaire de la jeunesse	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Fonctionnement du ministère de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Service d'immigration	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Si « Autres », veuillez préciser :

### A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Les réponses émanent de la Direction du Budget et de Contrôle du Ministère de la Justice.

## 1.2 Organisation et gestion des tribunaux et des ministères publics

015-4. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des tribunaux individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du tribunal concerné ?

Nombre de caractères maximaux : 10 000

**015-5. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des ministères publics individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du ministère public concerné ?**

Nombre de caractères maximaux : 10 000

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2.1. Aide judiciaire

#### 2.1.1 Champ d'application de l'aide judiciaire

**016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :**

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
<b>Représentation devant les tribunaux</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ ] NA [ ] NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ ] NA [ ] NAP
<b>Conseil juridique, ADR et autres services juridiques</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ ] NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ ] NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

#### New node

**016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant et durant la procédure devant le tribunal :**

- L'aide juridictionnelle ou l'assistance judiciaire est une aide financière ou juridique que l'État Marocain accorde aux justiciables dont les revenus sont insuffisants pour accéder à la justice. Ce système fut institué par Décret royal portant loi n° 514-65 (17 rejev 1386) sur l'assistance judiciaire (B.O. 16 novembre 1966). Ce décret a connu plusieurs modifications au fil des années. Le système de l'assistance judiciaire permet de garantir l'assistance devant toutes les juridictions du Royaume, en tout état de cause, aux personnes, aux établissements publics ou d'utilité publique, aux associations privées poursuivant une œuvre d'assistance et dotées de la personnalité civile, de nationalité marocaine, que l'insuffisance de leurs ressources met dans l'impossibilité d'exercer ou de défendre leurs droits en justice. L'assistance judiciaire est applicable à tout litige, aux constitutions de parties civiles devant les juridictions d'instruction et de jugement et, en dehors de tout litige, aux actes de juridiction gracieuse et aux actes conservatoires

La décision accordant l'assistance judiciaire n'a d'effet qu'en ce qui concerne les actes et opérations accomplis postérieurement à la date à laquelle elle a été prononcée, et s'étend de plein droit aux actes et procédures d'exécution à opérer à la suite des décisions judiciaires en vue desquelles elle a été accordée. Elle peut, lorsque le poursuivant se trouve sans ressources suffisantes, être accordée pour tous actes et procédures d'exécution à intervenir en vertu de décisions obtenues sans son bénéfice.

L'admission à l'assistance judiciaire est prononcée :

I : Pour les litiges à porter devant la Cour suprême, par un bureau établi près cette cour et composé :

- 1° Du procureur général près ladite cour ou de son délégué ;
- 2° De trois hauts magistrats en activité ou à la retraite désignés par le ministre de la justice ;
- 3° D'un représentant du ministre des finances.

II : Pour les instances à porter devant la cour d'appel, par un bureau établi près cette cour et composé :

- 1° Du procureur général près ladite cour ou d'un magistrat de son parquet général ;
- 2° D'un délégué du ministre des finances ;
- 3° D'un avocat désigné par la cour d'appel.

III : Pour les instances à porter devant les autres juridictions par un bureau établi près le tribunal régional de la circonscription, composé :

- 1° Du procureur du roi près le tribunal régional ou de son substitut ;
- 2° D'un délégué du ministre des finances ;
- 3° D'un avocat ou, à défaut, d'un défenseur agréé ou d'un outil désigné par le tribunal régional.

Les demandes d'assistance judiciaire sont adressées au procureur du roi près le tribunal régional qui doit être saisi du litige ou dans la circonscription duquel se trouve la juridiction à saisir.

Après enregistrement de la demande, ce magistrat fait toute diligence pour procéder à son instruction et recueillir tous renseignements utiles tant sur l'indigence du demandeur que sur le fond de l'affaire. Ces diligences accomplies, il soumet la demande au bureau.

Les demandes formées en vue d'un appel de la compétence de la Cour d'appel peuvent être adressées soit au procureur général près ladite cour, soit au procureur du roi près le tribunal régional qui a statué en première instance ou dans le ressort duquel se trouve la juridiction dont la décision est attaquée.

Les demandes présentées en vue de former un pourvoi en cassation peuvent être adressées soit au procureur général près la Cour suprême, soit au procureur du roi près le tribunal régional dans la circonscription duquel siège la juridiction dont la décision donne lieu à un pourvoi, Dans ce dernier cas, le procureur du roi donne immédiatement avis du dépôt de la demande au procureur général près la Cour suprême, puis la lui transmet après instruction.

## New node

**018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?**

Oui

Non

NAP

Si oui, veuillez préciser :

**019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?**

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

## 2.1.2 Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
<b>TOTAL</b>	3 837 [ ] NA [ ] NAP	3 837 [ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>En matière pénale</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>En matière autre que pénale</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à l'approbation finale de cette demande.

	Durée en jours
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	[ ] NA [ X ] NAP
Durée moyenne réelle	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaire - Veuillez préciser si les délais prévus sont fixés dans une loi ou une autre réglementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales :

=

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	( X ) Oui ( ) Non
Victimes	( X ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?**

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Victimes	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?**

- Oui  
 Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

**023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:**

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière pénale	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière autre que pénale	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

**024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou lorsque l'action n'a aucune chance d'aboutir) ?**

- Oui  
 Non

Commentaires - Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

**025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

- le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale  
 un autre juge ou fonctionnaire

( ) une instance extérieure au tribunal

( X ) plusieurs autorités (tribunal et organe externe)

Commentaires

**026. Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène en progression ?

**027. La décision judiciaire peut-elle préciser la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :**

	La décision judiciaire précise le partage des frais de justice
en matière pénale	( X ) Oui ( ) Non
en matière autre que pénale	( X ) Oui ( ) Non

Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spécifier comment les frais de justice sont distribués :

**B1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources : Q21-Q22-Q23-0-Q23-Q27: Direction des affaires pénales et grâce

Q24-Q25-Q26: Direction des affaires civiles

Dispositions du Décret royal portant loi n° 514-65 (17 rejev 1386) sur l'assistance judiciaire (B.O. 16 novembre 1966)

## 2.2. Usagers des tribunaux et victimes

### 2.2.1 Droits des usagers et victimes

**028. Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, Conseil supérieur de la magistrature, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :**

	Oui, adresse(s) internet :	Non
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	( X ) www.ism.ma;https://adala.justice.gov.ma	( )
A la jurisprudence des juridictions supérieures	( X ) www.ism.ma;https://portailjugements.justice.gov.ma	( )

<b>A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.)</b>	( X ) www.ism.ma;http://www.justice.gov.ma; https://www.mahakim.ma/	( )
<b>A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.)</b>	( X ) www.ism.ma;drh.justice.gov.ma;https://www.mahakim.ma	( )

Commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « A d'autres documents » : Pour l'ISM: Annonces des concours, Appels d'offres

Pour la DRH: le site web officiel de la Direction des Ressources Humaines est portail de communication avec l'ensemble des usagers des services de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Justice et contient des informations concernant les activités de la DRH et les situations administratives des fonctionnaires du ministère de la justice

Pour le site mahakim.ma, il s'agit de demandes de Registre de Commerce, Exemples de Requetes devant les tribunaux, demandes de casier judiciaire...

## 029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de leur procédure judiciaire ?

( ) Oui, toujours

( ) Non

( X ) Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaire - Si « Oui, seulement dans quelques situations particulières », veuillez préciser : Plusieurs dispositions dans le code de la famille précisent des délais particuliers pour la procédure :

ART15: Les marocains, ayant contracté mariage conformément à la législation locale du pays de résidence, doivent déposer une copie de l'acte de mariage, dans un délai de trois mois courant à compter de la date de sa conclusion, aux services consulaires marocains du lieu d'établissement de l'acte. En l'absence de services consulaires, copie de l'acte de mariage est adressée dans le même délai au ministère chargé des affaires étrangères. Ce ministère procède à la transmission de ladite copie à l'officier d'état civil et à la section de la justice de la famille du lieu de naissance de chacun des conjoints. Si les conjoints ou l'un d'eux ne sont pas nés au Maroc, la copie est adressée à la section de la justice de la famille de Rabat et au procureur du Roi près le tribunal de première instance de Rabat.

Article 45: Lorsqu'il est établi, au cours des débats, l'impossibilité de la poursuite de la relation conjugale et que l'épouse dont le mari envisage de lui adjoindre une épouse persiste à demander le divorce, le tribunal fixe un montant correspondant à tous les droits de l'épouse et de leurs enfants que l'époux a l'obligation d'entretenir. - 24 - L'époux doit consigner la somme fixée dans un délai n'excédant pas sept jours. Dès la consignation de la somme, le tribunal prononce un jugement de divorce. Ce jugement n'est susceptible d'aucun recours, dans sa partie mettant fin à la relation conjugale. La non-consignation de la somme précitée, dans le délai imparti, est considérée comme une renonciation de l'époux à sa demande de prendre une autre épouse. Lorsque l'époux persiste à demander l'autorisation de prendre une autre épouse et que la première ne donne pas son accord, sans pour autant demander le divorce, le tribunal applique, d'office, la procédure de discorde (Chiqaq) prévue aux Articles 94 à 97 ci-dessous.

Article 63: Le conjoint qui a fait l'objet de contrainte ou de dol qui l'a amené à accepter le mariage, ou de faits expressément stipulés comme condition - 30 - dans l'acte de mariage, peut demander la résiliation du mariage avant ou après sa consommation dans un délai maximum de deux mois. Ce délai court à compter du jour de la levée de la contrainte ou de la date de la connaissance du dol. Le conjoint lésé peut réclamer, en outre, un dédommagement.

Article 68: Le libellé de l'acte de mariage est transcrit sur le registre tenu à cet effet, à la section de la justice de la famille. Un extrait en est adressé à l'officier d'état civil du lieu de naissance des époux, accompagné d'un certificat de remise et ce, dans un délai de 15 jours courant à compter de la date d'homologation de l'acte de mariage par le juge. Toutefois, si l'un des deux époux ou les deux à la fois ne sont pas nés au Maroc, l'extrait est transmis au procureur du Roi près le tribunal de première instance de Rabat. L'officier d'état civil est tenu de porter toutes les mentions de l'extrait, en marge de l'acte de naissance de chacun des époux. La forme, le contenu du registre prévu au premier alinéa ci-dessus ainsi que les mentions précitées, sont fixés par arrêté du ministre de la justice . 9

Article 102: L'épouse peut demander le divorce judiciaire pour manquement de l'époux à l'obligation de la pension, alimentaire exigible et due, dans les cas et suivant les dispositions ci-après: 1) si l'époux dispose de biens permettant d'en prélever la pension alimentaire, le

tribunal décide du moyen d'exécution de ce prélèvement et ne donne pas suite à la demande de divorce judiciaire; 2) en cas d'indigence dûment établie de l'époux, le tribunal lui impartit, en fonction des circonstances, un délai ne dépassant pas trente jours pour assurer l'entretien

de son épouse ; à défaut et sauf cas de circonstance impérieuse ou exceptionnelle, le divorce judiciaire est prononcé; 3) le tribunal prononce le divorce, immédiatement, si l'époux refuse d'assumer l'entretien de son épouse sans prouver son incapacité à cet égard  
Article 112:

Lorsque l'époux fait serment de continence à l'égard de son épouse ou qu'il la délaisse, celle-ci peut en saisir le tribunal qui impartit à l'époux un délai de quatre mois. Passé ce délai et si l'époux ne revient pas à résipiscence, le divorce est prononcé par le tribunal.

### 030. Existe-t-il un système d'information public et gratuit pour informer et faciliter l'accès à la justice ?

	Système d'information
Général pour les citoyens	<input checked="" type="checkbox"/> Information en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Discussion interactive <input checked="" type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Non
Spécifique pour les victimes d'infractions	<input checked="" type="checkbox"/> Information en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Discussion interactive <input checked="" type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Non
Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)	<input type="checkbox"/> Information en ligne <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Discussion interactive <input type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place) <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaire - Veuillez fournir plus d'informations concernant ces systèmes. En outre, veuillez préciser comment cette assistance est fournie : Le système d'information public se manifeste sur plusieurs niveaux, en premier lieu, le ministère de la justice dispose d'une plateforme riche en informations pratiques assurant à tout intéressé un accès simple et directe à la justice et ce via le site internet « [www.justice.ma](http://www.justice.ma) ».

Ce site web permet de garantir l'accès à la justice 24/24 et 7/7 via un grand nombre de service. D'abord le justiciable dispose de la faculté de consulter son dossier sans avoir à se déplacer au siège du tribunal, ce système lui donne également la possibilité de faire un suivi en temps réel de son dossier et de prendre connaissance de la décision précise par le ou les juges, et s'il y a lieu, la date et l'heure de la prochaine audience. La plateforme contient également une sélection des textes juridiques en vigueur classés en rubrique pour faciliter la recherche et régulièrement mis à jour. Tout citoyen peut également accéder librement et directement au tribunaux pour obtenir des informations, et à cette fin le ministère de la justice à aménager les halls d'entrée des tribunaux en « front office » permettant de faciliter l'orientation du justiciable.

### 031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	<b>Dispositif d'information</b>	<b>Modalités particulières pour les auditions</b>	<b>Autres modalités particulières</b>
<b>Victimes de violence sexuelle / viol</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Victimes du terrorisme</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Mineurs (témoins ou victimes)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Victimes de violence domestique</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Minorités ethniques</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Personnes en situation de handicap</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Délinquants mineurs</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non

Commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » et/ou « Autres modalités particulières », veuillez préciser : En ce qui concerne les femmes victimes de violences sexuelles, une nouvelle loi fut promulguée en date du 22 février 2018. Il s'agit du Dahir n° 1-18-19 du 5 JOUMADA II 1439 portant promulgation de la loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

En effet, Ce dahir contient plusieurs dispositions visant à assurer des modalités de protection supplémentaire pour les victimes de violence sexuelle que le juge peut éventuellement ordonner en faveur de la victime. Il s'agit notamment de :

Peines accessoires prononcées en cas de condamnation pour harcèlement, agression, exploitation sexuelle, maltraitance ou violences commises contre des femmes ou des mineurs, quelle que soit la nature de l'acte ou son auteur. Ces peines peuvent prendre plusieurs formes : 1. interdiction au condamné de contacter la victime ou de s'approcher du lieu où elle se trouve ou de communiquer avec elle par tous moyens définitivement ou pour une durée déterminée,

2. La soumission du condamné à un traitement psychologique approprié.

Les mêmes modalités s'appliquent pour les mineurs et les victimes de violences domestiques ou conjugales.

Outre les mesures précédentes, le code de procédure pénal prévoit désormais un certain nombre de mesures de protection ou de prise en charge prises immédiatement dans les affaires de violences commises contre des femmes tels que : - ramener l'enfant soumis à la garde avec la personne assurant sa garde au logement qui lui est désigné par la juridiction ; •Avertir, dans le cas de menaces de recourir à la violence, la personne proférant lesdites menaces de ne pas passer à l'acte, avec l'engagement de ne pas commettre d'agression ; •Avertir l'agresseur qu'il lui est interdit de disposer des biens communs des époux ; •Placer la victime dans des centres d'hospitalisation aux fins de traitement ; •Ordonner de placer la femme battue qui a besoin et qui le désire dans les établissements d'accueil ou des établissements de protection sociale.

De manière plus globale, en matière de protection des victimes, la loi exige l'information de toute victime de son droit de se constituer partie civile devant le juge d'instruction ou la juridiction de jugement, ainsi que de tous les droits dont elle jouit en vertu de la loi. Cette information doit être indiquée dans le procès-verbal établi par la police judiciaire ou par le ministère public, dans le cas où la victime comparait devant ce dernier.

De surcroît, Le procureur du Roi, le procureur général du Roi ou le juge d'instruction, chacun en ce qui le concerne, procède à la prise de toutes sortes de mesures de protection susceptibles de garantir la protection de la victime ainsi que celle des membres de sa famille, de ses proches ou de ses biens, contre tout dommage auquel elle pourrait s'exposer en raison de la plainte qu'elle a déposée. A cet effet, il peut être mis à la disposition de la victime :

Un numéro de téléphone spécial de la police judiciaire ou des services de sûreté qu'il peut composer à tout moment pour demander protection ;

Une protection corporelle pour elle, pour les membres de sa famille ou ses proches assurés par la force publique ;

Un changement des lieux de résidence et la non divulgation des informations relatives à son identité.

La victime peut être présentée à l'examen d'un médecin spécialiste et bénéficier de l'assistance sociale nécessaire.

Si les mesures de protection précitées s'avèrent insuffisantes, toute autre mesure peut, par décision motivée, être prise si elle est considérée d'une garantie effective au profit de la personne pour laquelle la protection est exigible.

**031-0. Si des modalités particulières existent au regard des mineurs, quels sont les dispositifs, instruments, installations, pratiques visant à les protéger lorsqu'ils participent à une procédure judiciaire ?**

Préparation spéciale et adaptée aux mineurs pour la participation au procès/ poursuite judiciaire (expliquer la procédure d'une manière adaptée aux mineurs)

Salle spéciale dans le tribunal conçue pour les audiences adaptées aux mineurs

Personne/équipe spéciale de professionnels qualifiés (par exemple psychologues) pour accompagner le mineur tout au long de la procédure

Des moyens spécifiques pour communiquer et expliquer la signification des décisions de justice

Structures interinstitutionnelles/multidisciplinaires telles que les "Maisons d'enfants"

Autre, veuillez préciser .....

NAP

Commentaire Le code de procédure pénal marocain prévoit que l'instruction de l'affaire et les débats en matière des mineurs ont lieu à huis clos.

**031-1. Quels sont les principaux critères pour qu'un mineur puisse engager une procédure, prendre des mesures procédurales en son nom propre ou être témoin ?**

	Procédure civile	Procédure pénale
<b>Capacité d'engager une procédure et de prendre d'autres mesures procédurales en son nom propre</b>	<input type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input checked="" type="checkbox"/> Exceptions au seuil <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Exceptions au seuil <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Être témoin</b>	<input type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Exceptions au seuil <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Exceptions au seuil <input checked="" type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si vous avez sélectionné les réponses « Exceptions au seuil » et « Autre », veuillez apporter des précisions. Si votre système fait une distinction entre la pleine capacité et la capacité limitée d'ester en justice, veuillez décrire la base de cette différenciation (âge, capacité de discernement, type d'action, type d'affaires, autre). En matière civile, les règles juridiques relatives à la capacité civile sont définies par l'article 3 du Dahir des obligations et des contrats, qui stipule que « La capacité civile de l'individu est réglée par la loi qui régit son statut personnel », et c'est l'Article 209 de la loi n° 70-03 portant code de la famille qui fixe l'âge de majorité à dix-huit années grégoriennes et c'est à partir de cet Age que la personne jouit de la pleine capacité pour exercer ses droits et assumer ses obligations. Toutefois, le législateur a prévu certaines exceptions de seuil permettant à un mineur de moins de 18 ans d'ester en juste en son propre nom dans certains cas de figure :

•Le mineur, peut être autorisé à exercer le commerce ou l'industrie, dans ce cas il doit agir, dans les limites de l'autorisation qui lui a été donnée ; celle-ci comprend, dans tous les cas, les actes qui sont nécessaires à l'exercice du commerce qui fait l'objet de l'autorisation et le

mineur émancipé est considéré comme ayant pleine capacité pour agir dans la limite de l'autorisation qu'il a reçue ainsi que pour ester en justice.

•Les conjoints (mineurs), mariés conformément aux dispositions de l'Article 20 du code de la famille, acquièrent la capacité civile pour ester en justice pour tout ce qui concerne les droits et obligations nés des effets résultant du mariage.

En matière civile, l'audition des témoins est organisée par le code de procédure civil marocain. En effet, le juge civil peut permettre à un mineur de témoigner, toutefois, la distinction peut être faite entre deux cas de figures : - Lorsqu'il s'agit d'un mineur de moins de seize ans, il n'est pas admis à prêter serment, et son témoignage ne peut être entendu qu'à titre de renseignements. - Quant au mineur de plus de seize ans, il est admis à prêter serment et son témoignage est recevable devant les juridictions civiles. En Matière Pénale, les mineurs de moins de 18 ans peuvent être entendus comme témoins, mais sans prestation de serment.

### 031-2. Si un mineur ne peut pas mener une procédure en son nom propre, qui peut le représenter au cours de la procédure judiciaire ?

	Procédure civile	Procédure pénale
<b>Parent/ tuteur légal</b>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, sauf dans certaines situations spécifiques <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, sauf dans certaines situations spécifiques <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)</b>	<input type="checkbox"/> Services d'aide sociale ou autre institution publique <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel du droit <input type="checkbox"/> Associations pour la protection des mineurs <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Services d'aide sociale ou autre institution publique <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel du droit <input type="checkbox"/> Associations pour la protection des mineurs <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire Les mineurs peuvent être représentés en cours d'une procédure judiciaire par leurs parents ou tuteurs, ou d'un avocat. Notamment, dans toutes les affaires dans lesquelles un mineur est mis en cause, ce dernier doit être représenté par un avocat, et à Défaut du choix d'un défenseur par le mineur ou son représentant légal, le juge désigne d'office, ou fait désigner par le bâtonnier un défenseur.

### 031-3. Quels sont les différents critères de responsabilité pénale des mineurs ? (réponses multiples possibles)

- Seuil(s) d'âge
- Capacité de discernement
- Autres critères

Commentaire

#### 031-3-1. Quels sont les seuils d'âge pour la responsabilité pénale des mineurs ?

**Responsabilité pénale entraînant une peine non privative de liberté (par ex. mesures éducatives)**

- 12 ]
- NA
- NAP

**Responsabilité pénale entraînant une peine privative de liberté**

- 18 ]
- NA
- NAP

Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre système. Pourriez-vous préciser si la possibilité d'atténuation s'applique aux peines prononcées et comment : Le mineur de moins de douze ans est considéré comme irresponsable pénalement par défaut de discernement. Le mineur ne peut en aucun cas être condamné à une peine privative de liberté, le tribunal l'admoneste et le remet à ses parents ou à la personne ou l'organisme qui en est la charge.

Le mineur de douze ans qui n'a pas atteint dix-huit ans est, pénalement, considéré comme partiellement irresponsable en raison d'une insuffisance de discernement.

Le mineur bénéficie dans ce de l'excuse de minorité, et ne peut faire l'objet que des dispositions suivantes issues de l'article 481 du code de procédure pénale :

Remise à ses parents, à son tuteur, à son tuteur datif, à la personne qui le prend en charge, à la personne qui en a la garde, à une personne digne de confiance ou à l'établissement ou la personne chargée de son assistance ; •Application du régime de la liberté surveillée ; •Placement dans une institution ou un établissement public ou privé d'éducation ou de formation professionnelle habilité à cet effet ; •Placement par les soins du service public chargé de l'assistance ; •Placement dans un internat apte à recevoir des mineurs délinquants d'âge scolaire ; •Placement dans un établissement médical ou médico-pédagogique habilité ; •Placement dans un service ou une institution publique d'éducation surveillée ou d'éducation corrective. Ces mesures sont applicables pour les crimes comme pour les délits.

En matière des mineurs, le recours aux peines privatives de liberté ne doit être fait qu'exceptionnellement. Le code de procédure pénale prévoit un très grand nombre de sanctions adaptées à la situation des mineurs délinquants et à leur responsabilité réduite. Le juge doit donc faire le choix entre ses différentes mesures de sanction mentionnées ci-dessus. Mais si le juge l'estime indispensable en raison des circonstances ou de la personnalité du délinquant, il peut, par décision motivée remplacer ou compléter par une peine privative de liberté ou d'amende, les mesures de protection ou de rééducation. Et dans ce cas, le maximum et le minimum de la peine prévue par la loi doivent être diminués de moitié.

En matière criminelle, l'article 493 prévoit la même chose en précisant que si l'infraction commise est passible de la peine de mort ou de la réclusion perpétuelle, la chambre criminelle peut prononcer une peine atténuée de dix à quinze ans de réclusion.

## 032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui, mais seulement si l'auteur est inconnu
- Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obtenue de la part de l'auteur
- Oui, toujours
- Non

Commentaire Conformément aux dispositions de l'article 7 du code de procédure pénale, l'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement subi un dommage corporel, matériel ou moral, directement causé par l'infraction.

### 032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?

- Pour tous les types d'infractions
- Pour certains types d'infractions
- [ ] NAP

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans certains cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la

réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

### **032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?**

Oui

Non

Commentaires

### **032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?**

Pour tous les types d'infractions

Pour certains types d'infractions

NAP

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans certains cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

### **032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?**

Oui

Non

Commentaires

### **032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?**

Pour tous les types d'infractions

Pour certains types d'infractions

NAP

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans

certain cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

### **032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?**

Oui

Non

Commentaires

### **034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

### **035. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Voir commentaire de la question 031

### **035-1. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des mineurs victimes (protection et assistance) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser : Voir commentaire de la question 031 relatif à la protection des mineurs.

### **036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur de « classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge ».**

Oui

Non

[ ] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser : La décision de classement sans suite prévue par l'article 40 du code de procédure pénale doit être notifiée au plaignant ou son défenseur dans un délai de 15 jours à compter de la date de prise de décision. Cette dernière n'aucune autorité ni vis-à-vis des parties ni vis-à-vis du procureur qui l'a prise. En effet ce dernier peut la revoir ou la réviser à tous moment à la demande du plaignant lui-même à l'occasion d'une demande en révision devant le procureur qui a rendu la décision, soit à l'occasion d'un recours gracieux devant le procureur général du Roi.

### 037. Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
<b>Total</b>	61 [ ] NA [ ] NAP	19 [ ] NA [ ] NAP	40 944 [ ] NA [ ] NAP
<b>Durée excessive de la procédure</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Non-exécution des décisions de justice</b>	47 [ ] NA [ ] NAP	9 [ ] NA [ ] NAP	38 187 [ ] NA [ ] NAP
<b>Arrestation injustifiée</b>	9 [ ] NA [ ] NAP	1 [ ] NA [ ] NAP	2 757 [ ] NA [ ] NAP
<b>Condamnation injustifiée</b>	4 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Autre</b>	1 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

### 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justice

#### 038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes pour mesurer la confiance dans la justice et le degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
<b>Enquêtes auprès des juges</b>	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc
<b>Enquêtes auprès du personnel des tribunaux</b>	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des procureurs</b>	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc	[ ] Annuelle [ ] Autre type de fréquence [ ] Ad hoc

<b>Enquêtes auprès des avocats</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès d'autres professionnels</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des parties</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des victimes</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des mineurs</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès du public</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc

Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées :

**039. Existe-t-il des statistiques hommes/femmes concernant les usagers des tribunaux, les personnes qui saisissent le tribunal, les victimes, les auteurs d'infractions etc. ?**

( ) Oui, veuillez préciser : .....

( X ) Non

Commentaire - Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

**040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)**

( X ) Oui

( ) Non

**041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :**

	<b>Autorité compétente pour traiter de la plainte</b>	<b>Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte</b>
<b>Tribunal concerné</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Instance supérieure</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Ministère de la Justice</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Conseil supérieur de la magistrature</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Autres organisations extérieures (ex. médiateur)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non

**041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :**

	<b>Nombre de plaintes</b>	<b>Montant des indemnisations accordées</b>
<b>Tribunal concerné</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Instance supérieure</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Ministère de la Justice</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Conseil supérieur de la magistrature</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Autres organisations extérieures (ex. médiateur)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile :

**3. Organisation des tribunaux**

**3.1. Tribunaux**

**3.1.1 Nombre de tribunaux**

**042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.**

Nombre de tribunaux
---------------------



<b>Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)</b>	129 [ ] NA [ ] NAP
<b>1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 + 1.3)</b>	106 [ ] NA [ ] NAP
<b>1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques</b>	83 [ ] NA [ ] NAP
<b>1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques</b>	22 [ ] NA [ ] NAP
<b>1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques</b>	1 [ ] NA [ ] NAP
<b>2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques</b>	23 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires

#### 043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances supérieures
<b>Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques</b>	18 [ ] NA [ ] NAP	5 [ ] NA [ ] NAP
<b>Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)</b>	8 [ ] NA [ ] NAP	3 [ ] NA [ ] NAP
<b>Tribunaux des faillites</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux du travail</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux des affaires familiales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la corruption</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux administratifs</b>	7 [ ] NA [ ] NAP	2 [ ] NA [ ] NAP

<b>Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Tribunaux militaires</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Tribunaux pour enfants</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Autres tribunaux spécialisés</b>	3 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions : Dans la circonscription de Casablanca, le ministère de la justice a mis en place trois tribunaux « qualifiés » de première instance à savoir

- le tribunal civil de première instance
- le tribunal pénal de première instance
- le tribunal social de première instance

C'est une expérience pilote pour la spécialisation des juridictions au Maroc

#### 044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
<b>Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions spécialisées de première instance)</b>	101 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)</b>	129 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

=

#### 045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

	Nombre de tribunaux
<b>Une petite créance</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Le licenciement</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Le vol avec violence</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Faillite</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

**045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?**

Oui

Non

Commentaire - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance :

**045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :**

[            ]

Commentaires

**C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :

**3.2. Personnel des tribunaux**

**3.2.1 Juges et personnels non-juges**

**046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)**

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)</b>	2 729 [ ] NA [ ] NAP	1 974 [ ] NA [ ] NAP	755 [ ] NA [ ] NAP
<b>1. Nombre de juges professionnels de première instance</b>	1 811 [ ] NA [ ] NAP	1 210 [ ] NA [ ] NAP	601 [ ] NA [ ] NAP
<b>2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)</b>	714 [ ] NA [ ] NAP	612 [ ] NA [ ] NAP	102 [ ] NA [ ] NAP
<b>3. Nombre de juges professionnels dans les Cours suprêmes</b>	204 [ ] NA [ ] NAP	152 [ ] NA [ ] NAP	52 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

=

**046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les juges avec une rémunération proportionnellement réduite ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires

**046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :**

- Garde d'enfants
- Soins aux personnes âgées
- A des fins de retraite anticipée
- Autre raison, veuillez préciser .....
- Sans raison

Commentaires

**046-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de juges travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de juges) ?**

	Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
<b>Total (1 + 2 + 3) (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. En première instance (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Au niveau des Cours suprêmes (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**046-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un juge exerçant à temps partiel comparé à un juge exerçant à temps plein ?**

- Moins de 50 %
- 50 – 60%
- 60 - 80%
- Plus de 80 %
- NA
- NAP

Commentaires

=

**046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:**



	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administratives	Autres
Nombre total de juges	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP				
Première instance	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP				
Deuxième instance	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP				
Cours suprêmes	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP				

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

=

#### 047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)	117 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	111 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	6 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	90 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	85 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	5 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	26 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	25 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	0 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires La cour de cassation est à la tête de l'Organisation Judiciaire du Maroc

#### 048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).

	Donnée
Donnée brute	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Donnée en équivalent temps plein	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

#### 048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?

( ) Oui Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.

( ) Non

[ X ] NAP

Commentaires

**049. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).**

	Donnée
Donnée brute	[ ] NA [ X ] NAP
Donnée en équivalent temps plein	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

**049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :**

	Oui	Non	Echevinage
Affaires pénales (infractions graves)	( )	( )	( )
Affaires pénales (infractions mineures)	( )	( )	( )
Affaires familiales	( )	( )	( )
Affaires de droit du travail	( )	( )	( )
Affaires de droit social	( )	( )	( )
Affaires commerciales	( )	( )	( )
Affaires de faillite	( )	( )	( )
Autre affaires civiles	( )	( )	( )

[ X ] NAP

Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veuillez préciser :

**050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires

**050-1. Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?**

Affaires pénales

Affaires autres que pénales

Commentaires

**051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence ?**

[            ]

NA

NAP

Commentaires

=

**052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b>	8 745 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 269 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 476 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Personnels techniques</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Autres personnels non juges</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser :

**052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)</b>	8 745 [ ] NA [ ] NAP	4 269 [ ] NA [ ] NAP	4 476 [ ] NA [ ] NAP
<b>1. Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance</b>	6 445 [ ] NA [ ] NAP	3 295 [ ] NA [ ] NAP	3 150 [ ] NA [ ] NAP
<b>2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)</b>	2 048 [ ] NA [ ] NAP	901 [ ] NA [ ] NAP	1 147 [ ] NA [ ] NAP
<b>3.Total de personnel non- juge auprès des cours suprêmes</b>	252 [ ] NA [ ] NAP	73 [ ] NA [ ] NAP	179 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires

=

**053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :**

- Pour l'aide judiciaire
- En matière familiale
- Pour les ordres de paiement
- Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
- Exécution des affaires civiles
- Exécution des affaires pénales
- Pour les affaires non contentieuses
- Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)
- NAP

Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions :

**054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :**

la maintenance informatique

la formation du personnel

la sécurité

les archives

le nettoyage

autres types de services (veuillez préciser) :jardinage (entretien des espaces verts), transport et manutention du matériel, de mobilier et de documents...

Commentaires "Autres": jardinage (entretien des espaces verts), transport et manutention du matériel, de mobilier et de documents...

### C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : 54 et 54-1: Les réponses émanent de la Direction du Budget et de Contrôle du Ministère de la Justice.

## 3.3.Ministère public

### 3.3.1.Procureurs et personnel

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	1 015 [ ] NA [ ] NAP	858 [ ] NA [ ] NAP	157 [ ] NA [ ] NAP
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	730 [ ] NA [ ] NAP	596 [ ] NA [ ] NAP	134 [ ] NA [ ] NAP
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	244 [ ] NA [ ] NAP	222 [ ] NA [ ] NAP	22 [ ] NA [ ] NAP
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	41 [ ] NA [ ] NAP	40 [ ] NA [ ] NAP	1 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

=

055-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les procureurs avec une rémunération proportionnellement réduite ?

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :**

- Garde d'enfants
- Soins aux personnes âgées
- A des fins de retraite anticipée
- Autre raison, veuillez préciser .....
- Sans raison

Commentaires

**055-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de procureurs travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de procureurs) ?**

	Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
<b>Total (1 + 2 + 3) (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. En première instance (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Au niveau des Cours suprêmes (%)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**055-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un procureur exerçant à temps partiel comparé à un procureur exerçant à temps plein ?**

- Moins de 50 %
- 50 - 60%
- 60 - 80%
- Plus de 80 %
- NA
- NAP

Commentaires

**056. Nombre de chefs des ministères publics.**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

**057. D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

- ( ) Oui  
( ) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

**057-1. Veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :**

[            ]  
[ ] NA

**059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?**

- ( ) Oui  
( ) Non  
[ ] NAP

Commentaires

**059-1. Les parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?**

	-
<b>Violence domestique</b>	[ ] Oui [ ] Oui spécifiquement à l'égard des mineurs victimes [ ] Non [ ] NA [ ] NAP
<b>Violence sexuelle</b>	[ ] Oui [ ] Oui spécifiquement à l'égard des mineurs victimes [ ] Non [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

=



060. Nombre de personnel (non-procureurs) rattaché au ministère public, si possible au 31 décembre de l'année de référence et sans le nombre de personnels non-juges, v. question 52 (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement pourvus).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	3 600 [ ] NA	1 877 [ ] NA	1 723 [ ] NA

Commentaires

## C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Direction des ressources humaines

### 3.4. Parité hommes/femmes

#### 3.4.1 Dispositions particulières pour faciliter la parité

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	( )	( X )
des procureurs	( )	( X )
du personnel non-juge	( )	( X )
des avocats	( )	( X )
des notaires	( X )	( )
des agents d'exécution	( )	( X )

[ ] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	( )	( X )

des procureurs	( )	( X )
du personnel non-juge	( )	( X )
des avocats	( )	( X )
des notaires	( )	( X )
des agents d'exécution	( )	( X )

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, ou bien si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

=

**061-3-1. . Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre de la procédure de désignation des :**

	Oui / Non
Présidents des tribunaux	( ) Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] ( ) Non
Chefs des ministères publics	( ) Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] ( ) Non

Commentaires

### 3.4.2 Au niveau national

**061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document général (par exemple une politique/ stratégie/ un plan d'action/ programme) sur la parité hommes/femmes qui s'applique spécifiquement au système judiciaire?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire. Pouvez-vous indiquer les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s) , ou nous le/les adresser/ télécharger ?

**061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances) / une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :**

	Oui, veuillez préciser	Non
Le recrutement des juges	( )	( X )
La promotion des juges	( )	( X )

<b>Le recrutement des procureurs</b>	( )	( X )
<b>La promotion des procureurs</b>	( )	( X )
<b>Le recrutement du personnel non-juge</b>	( )	( X )
<b>La promotion du personnel non-juge</b>	( )	( X )

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire :

**061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :**

(titre, date, nature du texte)

[ X ] NAP

**061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :**

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la Justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme interministériel spécialement dédié à l'égalité hommes/femmes)

[ X ] NAP

**061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :**

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours)

[ X ] NAP

**3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public**



**061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :**

	Oui	Non
<b>dans les tribunaux (juges)</b>	( )	( X )

dans les services du ministère public (procureurs)	( )	( X )
pour le personnel non-juge des tribunaux	( )	( X )

Commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ses titres/ses fonctions :

**061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :**

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	( )	( X )
Répartition de la charge de travail	( )	( X )
Horaires de travail	( )	( X )
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	( )	( X )
Remplacement des personnes absentes	( )	( X )
Organisation des audiences	( )	( X )
Autres	( )	( X )

Commentaires -Si « Autres », veuillez préciser. Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires.

**061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :**

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) : -

les mesures prévues (veuillez préciser) : -

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires -

**061-10. Existe-t-il des études d'évaluation ou des rapports officiels concernant les principales causes d'éventuelles inégalités en matière de :**

- Procédures de recrutement, veuillez préciser: .....
- Nomination au poste de président de juridiction, veuillez préciser: .....
- Nomination au poste de chef de ministère public, veuillez préciser: .....
- Procédures de promotion et l'accès aux postes de responsabilité, veuillez préciser: .....
- Autres études, veuillez préciser: .....
- NAP

Commentaire - Veuillez préciser également les documents de référence :

**3.5 Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux**

**3.5.1 Politiques générales en matière de technologie informatique dans le système judiciaire**

**062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la définition des politiques et stratégies relatives aux technologies informatiques**

	Organisation
<b>Politiques et stratégies informatiques</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Définies et coordonnées au niveau national par une institution <input type="checkbox"/> Définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions <input type="checkbox"/> Définies et coordonnées au niveau de l'unité/ partie prenante <input type="checkbox"/> Autre
<b>Gouvernance informatique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Gouvernance au niveau national par une institution <input type="checkbox"/> Gouvernance au niveau national conjointement par plusieurs institutions <input type="checkbox"/> Organisées au niveau de l'unité/partie prenante <input type="checkbox"/> Autre

Commentaires

**065-1. Dans le cas où il existe une structure nationale qui est en charge de la politique et de la gouvernance stratégique concernant la modernisation du système judiciaire (en s'appuyant, notamment, sur l'informatique) quelle est la composition de cette structure ?**

- personnels administratifs, techniques et scientifiques seulement
- équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges/procureurs/etc.) et des personnels administratifs/techniques/scientifiques
- autres (préciser en commentaire)

Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernisation ont été mises en œuvre)

**065-2. Quel est le modèle d'organisation majoritairement retenu pour mener des projets structurels informatiques dans les tribunaux et la gestion des applications (maintenance, évolution) ?**

	Conduite des nouveaux projets	Gestion des applications
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire)	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Commentaires - veuillez apporter des précisions également en cas d' « autres approches »

**065-4. Avez-vous mesuré l'impact résultant de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des composantes de votre nouveau système d'information ?**

- ( ) Oui  
( X ) Non

**065-4-1. Si oui, avez-vous mesuré l'impact sur (multiples réponses possibles) :**

- [ ] les processus opérationnels  
 [ ] la charge de travail  
 [ ] les ressources humaines  
 [ ] les coûts  
 [ ] autres, veuillez préciser .....

Commentaires (veuillez donner des exemples d'impact)

**3.5.2 Sécurité du système d'information des tribunaux et protection des données à caractère personnel**

**065-5. Existe-t-il des audits indépendants ou autres mécanismes qui contribuent à la politique globale de sécurité concernant le système d'information judiciaire ?**

- ( X ) Oui  
( ) Non

Commentaires (précisez notamment si des cadres nationaux de sécurité informatique existent)

**065-6. Une législation assure-t-elle la protection des données à caractère personnel traitées par les tribunaux ?**

- ( X ) Oui

( ) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser notamment : l'existence d'autorités spécifiquement en charge de la protection des données à caractère personnel ; l'étendue des droits conférés aux citoyens dans le cadre spécifique des logiciels utilisés par les tribunaux ; l'existence de contrôles ou de limitations par la loi en ce qui concerne le partage des bases de données traitées par les tribunaux avec d'autres administrations (police, etc.)

### 3.5.3 Bases de données centralisées d'aide à la décision

#### 062-4. Existe-t-il une base de données nationale centralisée des décisions de justice (jurisprudence, etc.) ?

( X ) Oui

( ) No

Commentaires - L'organisation judiciaire marocaine repose sur le principe du litige à deux niveaux.

- Il y a une phase de numérisation de tous les arrêts de la cour de cassation par le service informatique et la publication de la jurisprudence est assurée par un autre service.

#### 062-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Pour les décisions de 1ère instance	Pour les décisions de 2ème instance	Pour les décisions de 3ème instance	Lien vers la jurisprudence CEDH	Données anonymisées	Base de données de jurisprudence disponible gratuitement en ligne	Ouverture de la base de données de jurisprudence en open data
<b>Civile et/ou commerciale</b>	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui pour tous les jugements ( X ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Pénale</b>	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui pour tous les jugements ( X ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Administrative</b>	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( X ) Oui pour tous les jugements ( ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui pour tous les jugements ( X ) Oui pour certains jugements ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

#### 062-6. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant les condamnations pénales?

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires

**062-6-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :**

- Mise en relation avec d'autres fichiers européens de même nature
- Contenu directement consultable par voie informatique par les juges et/ou les procureurs
- Contenu directement consultable à d'autres fins que pénales (matières civiles, administratives)

Commentaires - Veuillez préciser quelle est l'autorité délivrant l'accès

**3.5.4 Outils d'assistance à la rédaction**

**062-7. Existe-t-il des outils d'aide à la rédaction dont le contenu est coordonné au niveau national ? (modèles ou bibliothèques de trames, paragraphes pré-rédigés, etc.)**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires – si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

**062-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Taux de disponibilité
Civile et/ou commerciale	<input checked="" type="checkbox"/> 100% (tous les modèles sont disponibles pour tous les tribunaux en cette matière) <input type="checkbox"/> 50-99% (la plupart des modèles sont disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux) <input type="checkbox"/> 10-49% (certains modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles pour certains tribunaux) <input type="checkbox"/> 1-9% (disponibles depuis peu ou en phase de test) <input type="checkbox"/> 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière) <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% (tous les modèles sont disponibles pour tous les tribunaux en cette matière) <input type="checkbox"/> 50-99% (la plupart des modèles sont disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux) <input type="checkbox"/> 10-49% (certains modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles pour certains tribunaux) <input type="checkbox"/> 1-9% (disponibles depuis peu ou en phase de test) <input type="checkbox"/> 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière) <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% (tous les modèles sont disponibles pour tous les tribunaux en cette matière) <input type="checkbox"/> 50-99% (la plupart des modèles sont disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux) <input type="checkbox"/> 10-49% (certains modèles sont disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles pour certains tribunaux) <input type="checkbox"/> 1-9% (disponibles depuis peu ou en phase de test) <input type="checkbox"/> 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière) <input type="checkbox"/> NA

**062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :**

<b>Disponibilité d'outils de dictée simples</b>	<b>Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples</b>	<b>Fonction de reconnaissance vocale</b>
---	--	--

<b>Civile et/ou commerciale</b>	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) Oui ( ) Essai pilote ( ) Non [ ] NA
<b>Pénale</b>	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) Oui ( ) Essai pilote ( ) Non [ ] NA
<b>Administrative</b>	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) dans tous les tribunaux ( ) dans la plupart des tribunaux ( ) dans certains tribunaux / certaines phases pilotes ( ) non disponible pour cette matière [ ] NA	( ) Oui ( ) Essai pilote ( ) Non [ ] NA

### 062-9. Existe-t-il un site intranet au sein du système judiciaire pour la diffusion d'information/actualités ?

#### Taux de disponibilité :

- ( ) 100% - accessible à tous dans le système judiciaire
- ( ) 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
- ( ) 10-49% - dans certains tribunaux seulement
- ( ) 1-9% - dans un seul tribunal
- ( X ) 0% (NAP) - Pas d'accès

[ ] NA

Commentaires

### 3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

#### 063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

**063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Taux de déploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	Dispositifs intégrés d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des affaires)	Degré d'intégration/co nnection d'un CMS avec un outil statistique
<b>Civile et/ou commerciale</b>	( X ) 100% ( ) 50-99% ( ) 10-49% ( ) 1-9% ( ) 0% (NAP) [ ] NA	( X ) Accessible aux parties ( ) Publication de la décision en ligne ( ) Les deux ( ) Non accessible [ ] NA [ ] NAP	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Entièrement intégré, y compris BI ( ) Intégré ( X ) Non intégré mais connecté ( ) Pas du tout connecté [ ] NA [ ] NAP
<b>Pénale</b>	( X ) 100% ( ) 50-99% ( ) 10-49% ( ) 1-9% ( ) 0% (NAP) [ ] NA	( X ) Accessible aux parties ( ) Publication de la décision en ligne ( ) Les deux ( ) Non accessible [ ] NA [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Entièrement intégré, y compris BI ( ) Intégré ( X ) Non intégré mais connecté ( ) Pas du tout connecté [ ] NA [ ] NAP
<b>Administrative</b>	( X ) 100% ( ) 50-99% ( ) 10-49% ( ) 1-9% ( ) 0% (NAP) [ ] NA	( X ) Accessible aux parties ( ) Publication de la décision en ligne ( ) Les deux ( ) Non accessible [ ] NA [ ] NAP	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NA [ ] NAP	( ) Entièrement intégré, y compris BI ( ) Intégré ( X ) Non intégré mais connecté ( ) Pas du tout connecté [ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

**063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux**

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national	Service disponible en ligne	Module statistique intégré ou connecté
<b>Registre foncier</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Registre du commerce</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires – Si d’autres registres sont concernés, veuillez préciser :

## Pilotage budgétaire et financier

### 063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

	Taux de déploiement de l’outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d’autres ministères (des finances notamment)
<b>Gestion budgétaire et financière des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Gestion des frais de justice</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres (préciser en commentaires)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

## Autres outils d’administration des tribunaux

**063-7. Outils de mesure de la charge de travail des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur (Outil permettant de quantifier l’activité des juges, procureurs et/ou personnels non-juge/ non-procureur – par exemple le nombre de dossiers traités)**

Oui

Non

Commentaires

**063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Taux de déploiement des outils	Données utilisées pour un pilotage au niveau national	Données utilisées pour un pilotage au niveau local	Outil intégré dans le CMS
<b>Pour les juges</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Pour les procureurs</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Pour le personnel non-juge/ non-procureur</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

**3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables**

**064-2. Existe-t-il une possibilité de saisir des tribunaux par voie électronique ? (possibilité d'introduire une affaire par voie électronique, par exemple un courrier électronique ou un formulaire sur un site internet)**

Oui

Non

Commentaires

**064-2-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil intégré/connecté dans le CMS
<b>Civile et/ou commerciale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input checked="" type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input checked="" type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

### 064-3. Est-il possible de solliciter l'aide judiciaire par voie électronique ?

- Oui  
 Non

Commentaires

#### 064-3-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	<b>Solliciter l'aide judiciaire par voie électronique</b>
<b>Taux de disponibilité</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA
<b>Formalisation de la demande par voie papier obligatoire en parallèle</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Cadre législatif spécifique encadrant les demandes d'attribution d'aide judiciaire par voie électronique</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>L'octroi de l'aide judiciaire est également électronique</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Information disponible dans le CMS</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

### 064-4. Est-il possible de transmettre des convocations à un rendez-vous judiciaire ou à une audience par voie électronique ? (un rendez-vous judiciaire désigne des phases préalables à une audience judiciaire, notamment en vue de médiation ou de conciliation)

- Oui

( ) Non

Commentaires

**064-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Convocations générées par le CMS	Convocation papier obligatoire en parallèle	Consentement de l'utilisateur pour être avisé par voie électronique	Modalités (si autres préciser en commentaires)	Cadre législatif spécifique
<b>Civile et/ou commerciale</b>	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ] SMS [ X ] Courrier électronique [ ] Application informatique spécifique [ ] Autres	[ ]
<b>Pénale</b>	[ ]	[ X ]	[ ]	[ ] SMS [ ] Courrier électronique [ ] Application informatique spécifique [ ] Autres	[ ]
<b>Administrative</b>	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ] SMS [ X ] Courrier électronique [ ] Application informatique spécifique [ ] Autres	[ ]

Commentaires

**Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels**

**064-6. Existe-t-il des possibilités de communication électronique entre les tribunaux et les avocats et/ou les parties ? (envoi de fichiers électroniques et de données concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)**

Taux de déploiement de l'outil	Phases du procès concernées	Modalités (si différentes selon les phases du procès ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique	Disponibilité pour

<b>Civile et/ou commerciale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input checked="" type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input checked="" type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Avocats <input type="checkbox"/> Parties non représentées par un avocat
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Avocats <input type="checkbox"/> Parties non représentées par un avocat
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input checked="" type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Saisine d'une juridiction <input type="checkbox"/> Phases préparatoires à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois <input type="checkbox"/> Transmission des décisions des tribunaux	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Avocats <input type="checkbox"/> Parties non représentées par un avocat

Commentaires

**064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)**

	Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Experts (tels que définis dans les Q202 et suivantes)	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui
Services de police judiciaire	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Application informatique spécifique <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui

Commentaires

**064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés (contentieux relatif aux petites créances, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc - veuillez préciser en commentaire) ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant.

### Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels

**064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition des parties, etc.).**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires Cet outil est utilisé principalement pour la communication avec les détenus, il offre beaucoup d'avantages au niveau de la

**064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :**

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
<b>Civile et/ou commerciale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input checked="" type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input checked="" type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input checked="" type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Préalable à l'audience <input type="checkbox"/> Durant l'audience <input type="checkbox"/> Postérieurement à l'audience	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires En matière pénale, avec les restrictions dûes au Covid19, les tribunaux ont adopté l'utilisation de la vidéoconférence durant l'audience.

**064-11. Enregistrement d'auditions ou de débats (enregistrement sonore ou audiovisuel en phase d'instruction et/ou de jugement)**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires

**064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :**

	Taux de déploiement	Type d'enregistrement	Cadre législatif spécifique
<b>Civile et/ou commerciale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> 50-99% <input type="checkbox"/> 10-49% <input type="checkbox"/> 1-9% <input type="checkbox"/> 0% (NAP) <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

### 064-12. La preuve électronique est-elle admissible ?

	<b>Admissibilité de la preuve électronique</b>	<b>Cadre législatif</b>
<b>Civile et/ou commerciale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement <input type="checkbox"/> NAP
<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement <input type="checkbox"/> NAP
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> De droit commun seulement <input type="checkbox"/> De droit commun et spécialisé <input type="checkbox"/> De droit spécialisé seulement <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Autres dispositifs de communication électronique entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers

## 3.6. Performance et évaluation

### 3.6.1 Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

- Oui  
 Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?**

	Oui / Non
dans les tribunaux	( ) Oui ( ) Non
dans les services du ministère public	( ) Oui ( ) Non

Commentaires

### **3.6.2 Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public**



**077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires

**078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les tribunaux :**

[ X ] nombre de nouvelles affaires

[ X ] durée des procédures (délais)

[ X ] nombre d'affaires terminées

[ X ] nombre d'affaires pendantes

[ X ] stocks d'affaires

[ X ] productivité des juges et des personnels des tribunaux

[ ] satisfaction du personnel des tribunaux

[ ] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

[ ] coûts des procédures judiciaires

[ X ] nombre de recours

[ ] taux de recours

[ X ] clearance rate

[ X ] disposition time

[ ] autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires NA

**078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis pour les services du ministère public:**

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- satisfaction du personnel des services du ministère public
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)
- coûts des procédures judiciaires
- clearance rate
- disposition time
- pourcentage de condamnations et d'acquittements
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé principalement sur les indicateurs définis?**

- Oui
- Non

Commentaires

**073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence:**

- Annuelle
- Moins fréquente
- Plus fréquente

Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente », veuillez préciser :

**073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein de ce tribunal ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?**

- Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère public basé principalement sur les indicateurs définis?**

Oui

Non

Commentaires NA

**073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?**

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser :

**073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?**

Oui

Non

Commentaires NA

**073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?**

Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance

Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)

Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

=

**079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples possible) ?**

Conseil Supérieur de la Magistrature

Ministère de la Justice

Organe d'inspection

Cour Suprême

Organe d'audit externe

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public (réponses multiples possible) ?**

- Conseil supérieur des procureurs
- Ministère de la Justice
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur général /Procureur de la République
- Organe d'audit externe
- Autre (veuillez préciser) :Présidence du ministère public

Commentaires

**3.6.3 Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public**

**070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :**

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- coûts des procédures judiciaires
- nombre de recours
- taux de recours
- clearance rate
- disposition time
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :**

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- satisfaction du personnel des services du ministère public
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)

- coûts des procédures judiciaires
- clearance rate
- disposition time
- pourcentage de condamnations et d'acquittements
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires NA

**071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):**

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

Commentaires

**072. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?**

	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
<b>dans les tribunaux</b>	( )	( X )
<b>dans les services du ministère public</b>	( )	( X )

Commentaires

**3.6.4 Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public**

**080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux ?**

( X ) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) : Direction des études de la coopération et de la modernisation (Ministère de la justice)

- ( ) Non

Commentaires

**080-1. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal sont-elles publiées ?**

- ( ) Oui, sur internet
- ( ) Non, seulement en interne (sur un site intranet)
- ( X ) Non

Commentaires Avant l'indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire en Avril 2016, le ministère de la justice procédait à une publication de certains aspects des statistiques des juridictions relatives au taux de rendement des tribunaux et de l'arriéré judiciaire sur son site web ainsi que dans son rapport annuel des réalisations qui faisait également l'objet d'une publication numérique; à partir de 2018, après création du CSPJ et de la PMP, il n'était plus question de procéder à une telle publication en raison de l'indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire, par conséquent la collecte de ces informations se faisait seulement en interne, et la même réponse reste valable pour 2020 puisque la situation institutionnelle n'a pas changé et par conséquent, la publication de ces éléments même sur intranet n'est pas

disponible, du moins pour le ministère de la justice.



=

**080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des services du ministère public?**

( ) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) : .....

( ) Non

Commentaires

**080-3. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public sont-elles publiées ?**

( ) Oui, sur internet

( ) Non, seulement en interne (sur un site intranet)

( ) Non

Commentaires



=

**081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

**081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:**

[ ] Internet

[ ] Intranet

[ X ] Diffusion papier

Commentaires

**081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :**

( X ) Annuelle

( ) Moins fréquente

( ) Plus fréquente

Commentaires



=

**081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de décisions, le nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de**

**l'activité) ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :

**081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:**

Internet

Intranet

Diffusion papier

Commentaires

**081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :**

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires

### 3.6.5 Administration des tribunaux

**082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites...)?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les affaires urgentes).**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### 3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs

**083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?**

Oui

Non

**083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :**

- Pouvoir executif (par exemple ministère de la Justice)
- Pouvoir législatif
- Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)
- Président de la juridiction
- Autre (veuillez préciser) : .....
- NAP

**114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?**

- Oui
- Non

**114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :**

- Annuelle
- Moins fréquente
- Plus fréquente

=

**083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?**

- Oui
- Non

**083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :**

- Pouvoir executif (par exemple Ministère de la Justice)
- Procureur général /Procureur de la République
- Conseil supérieur des procureurs
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Autre (veuillez préciser) : .....
- NAP

**120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?**

- Oui

( ) Non

Commentaires

**120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :**

( ) Annuelle

( ) Moins fréquente

( ) Plus fréquente

Commentaires

**C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :

## 4. Procès équitable

### 4.1. Principes

#### 4.1.1 Principes du procès équitable

**084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?**

[            ]

[ X ] NA

[ ] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :

**085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires - Veuillez brièvement préciser:

**085-1. Si oui, quel est le ratio entre le nombre total de procédures de récusation initiées et le nombre de récusations qui ont été prononcées (au cours de l'année de référence) ?**

[            ]

[ X ] NA

Commentaires

**086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ?**

Pour les procédures civiles (non-exécution)

Pour les procédures civiles (durée)

Pour les procédures pénales (durée)

NAP

Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour européenne des droits de l'homme au niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées) :

## 086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour Européenne des droits de l'homme ?

Oui

Non

NAP

Commentaires

## D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Rapport d'activité annuelle du ministère public à titre de l'année 2019,  
Rapport d'activité annuelle du Médiateur du Royaume à titre de l'année 2019,  
Loi sur l'organisation judiciaire

## 4.2. Durée des procédures

### 4.2.1 Informations générales

## 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile

en matière pénale

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

## 088. Existe-t-il des procédures simplifiées :

en matière civile (petits litiges)

en matière pénale (infractions mineures)

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure simplifiée

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

## 088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements oralement,

**accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?**

affaires civiles

affaires pénales

affaires administratives

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**4.2.2 Gestion des flux d'affaires – première instance**



**091. Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales"**

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	243 043 [ ] NA [ ] NAP	1 399 409 [ ] NA [ ] NAP	1 342 547 [ ] NA [ ] NAP	299 905 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	232 670 [ ] NA [ ] NAP	961 058 [ ] NA [ ] NAP	903 443 [ ] NA [ ] NAP	290 285 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	233 [ ] NA [ ] NAP	416 866 [ ] NA [ ] NAP	416 856 [ ] NA [ ] NAP	243 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	233 [ ] NA [ ] NAP	212 449 [ ] NA [ ] NAP	212 439 [ ] NA [ ] NAP	243 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	204 417 [ ] NA [ ] NAP	204 417 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	204 417 [ ] NA [ ] NAP	204 417 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>3. Affaires administratives</b>	10 140 [ ] NA [ ] NAP	21 485 [ ] NA [ ] NAP	22 248 [ ] NA [ ] NAP	9 377 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires Dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée au Maroc par le décret-loi n°2-20-292 du 23 mars 2020, une série de mesures ont été prises ou préconisées pour garantir le meilleur fonctionnement possible des institutions nationales, notamment au sein du système judiciaire national. De même, selon un communiqué conjoint (MDJ, CSPJ, PMP), il a été décidé à partir du 18 Mars 2020 de suspendre la tenue des audiences de tous les tribunaux du Royaume, sauf celles concernant : les affaires criminelles et délictuelles concernant les prévenus en détention provisoire ; les instructions pour déterminer si les accusés seront mis en examen, en détention provisoire, ou en liberté ; les affaires de mineurs pour déterminer s'ils seront mis dans des centres de réhabilitation ou remis à leurs parents ; les référés visant l'urgence.

**092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :**

- Les affaires de registre de commerce (inscription) - Les ordonnances sur requête
- Les interventions du président du tribunal de commerce dans le cadre du livre 5 du code de commerce (procédure de protection)

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

-
---

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	251 670 [ ] NA [ ] NAP	1 366 342 [ ] NA [ ] NAP	1 307 105 [ ] NA [ ] NAP	310 907 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	244 752 [ ] NA [ ] NAP	1 069 729 [ ] NA [ ] NAP	1 007 268 [ ] NA [ ] NAP	307 213 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	6 918 [ ] NA [ ] NAP	296 613 [ ] NA [ ] NAP	299 837 [ ] NA [ ] NAP	3 694 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>3. Autres affaires pénales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : Dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée au Maroc par le décret-loi n°2-20-292 du 23 mars 2020, une série de mesures ont été prises ou préconisées pour garantir le meilleur fonctionnement possible des institutions nationales, notamment au sein du système judiciaire national. De même, selon un communiqué conjoint (MDJ, CSPJ, PMP), il a été décidé à partir du 18 Mars 2020 de suspendre la tenue des audiences de tous les tribunaux du Royaume, sauf celles concernant : les affaires criminelles et délictuelles concernant les prévenus en détention provisoire ; les instructions pour déterminer si les accusés seront mis en examen, en détention provisoire, ou en liberté ; les affaires de mineurs pour déterminer s'ils seront mis dans des centres de réhabilitation ou remis à leurs parents ; les référés visant l'urgence.

#### 4.2.3 Gestion des flux d'affaires – seconde instance

097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	50 757 [ ] NA [ ] NAP	86 164 [ ] NA [ ] NAP	76 786 [ ] NA [ ] NAP	60 135 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP			
<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP			
<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP			
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			
<b>3. Affaires administratives</b>	4 916 [ ] NA [ ] NAP	7 628 [ ] NA [ ] NAP	7 035 [ ] NA [ ] NAP	5 509 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP			

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. Dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée au Maroc par le décret-loi n°2-20-292 du 23 mars 2020, une série de mesures ont été prises ou préconisées pour garantir le meilleur fonctionnement possible des institutions nationales, notamment au sein du système judiciaire national. De même, selon un communiqué conjoint (MDJ, CSPJ, PMP), il a été décidé à partir du 18 Mars 2020 de suspendre la tenue des audiences de tous les tribunaux du Royaume, sauf celles concernant : les affaires criminelles et délictuelles concernant les prévenus en détention provisoire ; les instructions pour déterminer si les accusés seront mis en examen, en détention provisoire, ou en liberté ; les affaires de mineurs pour déterminer s'ils seront mis dans des centres de réhabilitation ou remis à leurs parents ; les référés visant l'urgence.

## 098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	41 383 [ ] NA [ ] NAP	134 550 [ ] NA [ ] NAP	127 431 [ ] NA [ ] NAP	48 502 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	41 383 [ ] NA [ ] NAP	134 550 [ ] NA [ ] NAP	127 431 [ ] NA [ ] NAP	48 502 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>3. Autres affaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser. Dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée au Maroc par le décret-loi n°2-20-292 du 23 mars 2020, une série de mesures ont été prises ou préconisées pour garantir le meilleur fonctionnement possible des institutions nationales, notamment au sein du système judiciaire national. De même, selon un communiqué conjoint (MDJ, CSPJ, PMP), il a été décidé à partir du 18 Mars 2020 de suspendre la tenue des audiences de tous les tribunaux du Royaume, sauf celles concernant : les affaires criminelles et délictuelles concernant les prévenus en détention provisoire ; les instructions pour déterminer si les accusés seront mis en examen, en détention provisoire, ou en liberté ; les affaires de mineurs pour déterminer s'ils seront mis dans des centres de réhabilitation ou remis à leurs parents ; les référés visant l'urgence.

### 4.2.4 Gestion des flux d'affaires – Cour suprême

## 099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>3. Affaires administratives</b>	[ ] NA [ ] NAP				
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ ] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

### 099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

( ) Oui, veuillez indiquer le nombre d'affaires classées par cette procédure .....

( ) Non

Commentaires

### 100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1 <sup>er</sup> janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Autres affaires pénales</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

#### 4.2.5 Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques

##### 101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance.

	Affaires pendants au 1 <sup>er</sup> janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans
<b>Divorce contentieux</b>	27 720 [ ] NA [ ] NAP	86 597 [ ] NA [ ] NAP	76 936 [ ] NA [ ] NAP	37 381 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Licenciement</b>	22 711 [ ] NA [ ] NAP	35 800 [ ] NA [ ] NAP	24 741 [ ] NA [ ] NAP	33 770 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Faillite</b>	63 [ ] NA [ ] NAP	125 [ ] NA [ ] NAP	119 [ ] NA [ ] NAP	69 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Vol avec violence</b>	229 [ ] NA [ ] NAP	3 636 [ ] NA [ ] NAP	2 720 [ ] NA [ ] NAP	1 145 [ ] NA [ ] NAP	41 [ ] NA [ ] NAP
<b>Homicide volontaire</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires Les variations observées doivent être interprétées à la lumière du contexte particulier de l'année 2020. Ainsi, dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée au Maroc par le décret-loi n°2-20-292 du 23 mars 2020, une série de mesures ont été prises ou préconisées pour garantir le meilleur fonctionnement possible des institutions nationales, notamment au sein du système judiciaire national. De même, selon un communiqué conjoint (MDJ, CSPJ, PMP), il a été décidé à partir du 18 Mars 2020 de suspendre la tenue des audiences de tous les tribunaux du Royaume, sauf celles concernant : les affaires criminelles et délictuelles concernant les prévenus en détention provisoire ; les instructions pour déterminer si les accusés seront mis en examen, en détention provisoire, ou en liberté ; les affaires de mineurs pour



=

**101-0. Nombre de procédures/ affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.**

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans
Procédures non-juridictionnelles relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
Procédures non-juridictionnelles relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
Affaires relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

**101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :**

. NAP

**101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie enfantine reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.**

Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance

<b>Abus sexuels d'enfants</b>	69 [ ] NA [ ] NAP	350 [ ] NA [ ] NAP	332 [ ] NA [ ] NAP	87 [ ] NA [ ] NAP	6 [ ] NA [ ] NAP
<b>Pornographie infantine</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	31 [ ] NA [ ] NAP	29 [ ] NA [ ] NAP	2 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système :

**102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.**

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
<b>Affaires civiles et commerciales contentieuses</b>	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP
<b>Divorce contentieux</b>	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP
<b>Licenciement</b>	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP
<b>Faillite</b>	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP
<b>Vol avec violence</b>	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	_____ Valeur numérique maximale autorisée : 100  [ X ] NA [ ] NAP

<b>Homicide volontaire</b>	Valeur numérique maximale autorisée : 100	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100			
	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP					<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :**

**104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.**

#### 4.2.6 Gestion des flux d'affaires – ministère public



**105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autres attributions significatives (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :**

- affaire civiles

affaires administratives

affaires de faillite

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### 107. Procureurs : Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

	Nombre d'affaires
1. Affaires pendantes au 1er Janvier de l'année de référence	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Affaires nouvelles/reçues	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.2. Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.3. Affaires clôturées par le procureur pour d'autres raisons	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3.4. Affaires portées devant les tribunaux	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été terminées par le biais de cette procédure ?

Total	Infractions graves	Infractions mineures
-------	--------------------	----------------------

<b>Nombre total de procédures du plaider coupable</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Avant la procédure judiciaire principale devant les tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Pendant la procédure judiciaire principale</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier ?**

Oui

Non

Commentaires

**D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources : -

## 5. Carrière des juges et procureurs

### 5.1. Recrutement et promotion

#### 5.1.1 Recrutement et promotion des juges

**110. Comment les juges sont-ils recrutés ?**

principalement par concours (concours ouvert)

principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :**

Une instance composée seulement de juges

Une instance composée seulement de non juges

Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges

Autre

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs instances impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

### 111-1. Combien de membres composent cette instance ?

	Total	Hommes	Femmes
<b>Membres</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose ses membres :

### 111-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination ?

Oui

Non

Commentaire - Veuillez préciser quel organe est compétent pour décider en appel :

### 112. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?

Oui

Non

Commentaires

### 113. En quoi consiste la procédure de promotion des juges : (réponses multiples possibles)

Concours/Examen

Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)

Absence de procédure spécifique

Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) :

### 113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge : (réponses multiples possibles)

Les années d'expérience

Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

La performance (quantitative)

Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

Autre(s)

Aucun critère

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

## 5.1.2 Statuts, recrutement et promotion des procureurs

### 115. Quel est le statut du ministère public ?

Un statut indépendant en tant qu'entité distincte parmi les institutions de l'État

Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle

mesure)

Fait partie du pouvoir exécutif (sans indépendance fonctionnelle)

Fait partie du pouvoir judiciaire mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)

Fait partie du pouvoir judiciaire (sans indépendance fonctionnelle)

Un modèle mixte (veuillez expliquer)

Un autre statut (veuillez expliquer)

Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (telles que le financement) et comment ces dernières sont établies (Constitution, législation etc.). De même, si « modèle mixte » ou « autre » veuillez préciser :

### **115-1. La loi, ou une autre réglementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### **115-2. Si vous avez répondu « Oui » à la Q115-1, y-a-t-il des exceptions prévues par la loi ?**

Oui

Non

Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions :

### **115-3. Si vous avez répondu « Non » à la Q115-1, quelle autorité peut émettre des instructions spécifiques ?**

Procureur général

Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service

Pouvoir exécutif

Autre

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### **115-4. Quelle forme peuvent avoir les instructions ?**

Instruction orale

Instruction orale avec confirmation écrite

Instruction écrite

Autre

NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### **115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles :**

Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du Procureur compétent

Obligatoires

Motivées

Enregistrées dans le dossier

Autre

NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### 115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions ?

Exceptionnelles

Occasionnelles

Fréquentes

Systématiques

NAP

Commentaires

### 115-7. En cas d'instructions, le procureur peut-il s'opposer ou faire rapport à une institution ou à un organisme indépendant ?

Oui

Non

NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme/institution et veuillez décrire dans quelles conditions :

### 116. Comment sont recrutés les procureurs ?

principalement par concours (concours ouvert)

principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)

une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

### 117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

Une instance composée seulement de procureurs

Une instance composée seulement de non procureurs

Une instance composée de procureurs et de non procureurs

Autre

Commentaires - Veuillez indiquer le nom de l'instance responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

### 117-1. Combien de membres composent cette instance ?

Total	Hommes	Femmes
-------	--------	--------

<b>Membres</b>	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres :

**117-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination ?**

- Oui
- Non

Commentaire - Veuillez préciser quel est l'organe compétent pour décider en appel :

**118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- Oui
- Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ? .....

Commentaires

**119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs ? (réponses multiples possibles)**

- Concours / Examen
- Autre(s) modalité(s) (entretien professionnel ou autre)
- Absence de procédure spécifique

Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) :

**119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur :**

- Les années d'expérience
- Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
- La performance (quantitative)
- Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
- Autre(s)
- Aucun critère

Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

**5.1.3Mandat et retraite des juges et procureurs**

**121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

- Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....
- Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

**121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :**

Pour des raisons disciplinaires

Pour des raisons organisationnelles

Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) : .....

Non

Commentaires

**122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?**

Oui, durée de la période probatoire (en années) : .....

Non

Commentaires

**123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....

Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

**124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?**

Oui, durée de la période probatoire (en années) : .....

Non

Commentaires

**125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?**

[            ]

NA

NAP

Commentaires

**125-1. Est-il renouvelable ?**

Oui

Non

NAP

Commentaires

**126. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années)?**

[            ]

NA

NAP

### 126-1. Est-il renouvelable ?

Oui

Non

NAP

### E1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources :

## 5.2. Formation

### 5.2.1 Formation des juges

#### 127. Types de formations proposées des juges :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue à l'éthique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires Pour la formation continue sur la justice adaptée aux enfants, il s'agit d'une formation à distance dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe HELP.

#### 128. Fréquence de la formation continue des juges :

Fréquence de la formation

<b>Formation continue générale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue à l'éthique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges : Pour la formation continue sur la justice adaptée aux enfants, il s'agit d'une formation à distance dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe HELP.

## 5.2.2 Formation des procureurs

### 129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
<b>Formation initiale</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Formation continue générale</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

<b>Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Formation continue à l'éthique</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires

### 130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	<b>Fréquence de la formation continue</b>
<b>Formation continue générale</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue à l'éthique</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

### 5.2.3 Instituts de formation

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Institution(s) pour les juges	[ ]	[ ]	[ ]
Institution(s) pour les procureurs	[ ]	[ ]	[ ]
Institution(s) commune(s) pour juges et procureurs	[ ]	[ ]	[ X ]

Commentaires

### 131-0. Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s)?

	Budget de l'(des) institution(s) pour l'année de référence, en €
Institution(s) pour les juges	[ ] NA [ X ] NAP
Institution(s) pour les procureurs	[ ] NA [ X ] NAP
Institution(s) commune(s) pour les juges et procureurs	5 010 460 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires

### 131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment ces juges et/ou procureurs sont formés ?

## 5.2.4 Nombre de formations

### 131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par les institutions publiques responsable(s) de la formation.

	Nombre de formations en présentiel disponibles	Nombre de formations dispensées en présentiel en jours	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e-learning)
Total	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
1. Pour les juges	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
2. Pour les procureurs	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

<b>3. Pour le personnel non-juge</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Pour le personnel non-procureur</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Formations pour les autres professionnels</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez préciser s'il existe des formations pour les juges et/ou procureurs qui incluent d'autres professionnels de la justice

### 131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence

	Nombre de participants aux formations en présentiel	Nombre de participants aux formations en ligne (e-learning)
<b>Total</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Juges</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Procureurs</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Personnel non-juge</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Personnel non-procureur</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres professionnels</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

## 5.3. Exercice de la profession

### 5.3.1 Salaires et avantages des juges et procureurs



#### 132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
<b>Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière</b>	22 442 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	15 350 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	244 183 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	167 026 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)</b>	57 717 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	38 061 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	628 012 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	414 135 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>Procureur au début de sa carrière</b>	22 442 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	15 350 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	244 183 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	127 026 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).</b>	57 717 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	38 061 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	628 012 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	414 135 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires Il n'y a pas de différence entre les juges et les procureurs au niveau des salaires.

Le salaire des juges de la Cour Suprême ont été calculés en se basant sur le salaire du grade exceptionnel des magistrats.

Salaire annuel brut en monnaie nationale pour un juge/procureur de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours est entre Min : 565 697,64 MAD et Max: 690 326,88 MAD

Salaire annuel net en monnaie nationale pour un juge/procureur de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours est entre Min: 381 885,60 MAD et Max: 446 383,68 MAD

L'augmentation des salaires des juges et procureurs au niveau de la Cour suprême pour la période 2018 - 2020 est due aux indemnités accordées par Décret n° 2-20-04 du 24 rejeb 1414 (9 mars 2020) relatif à certaines indemnités accordées aux magistrats.

### 133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
<b>Imposition réduite</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Retraite spécifique</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Logement de fonction</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Autre avantage financier</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires

### 134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

NAP

=

### 135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
<b>Enseignement</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Recherche et publication</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<b>Arbitrage</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Consultant</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Fonction culturelle</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Fonction politique</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Médiateur</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Autre fonction</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser.

### 137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
<b>Enseignement</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Recherche et publication</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Arbitrage</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Consultant</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Fonction culturelle</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Fonction politique</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Médiateur</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Autre fonction</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

### 139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée) ?

( ) Oui

( ) Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser les conditions et si possible les montants :

### 5.3.2 Institution/organe d'éthique

**138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?**

Oui

Non

Commentaires

**138-1. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?**

Juges uniquement

Juges et représentants d'autres professions juridiques

Autre, veuillez préciser : .....

Commentaires

**138-2. Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public?**

Oui

Non

NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

**138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les procureurs, etc.) ?**

Oui

Non

Commentaires

**138-4. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?**

Procureurs uniquement

Procureurs et représentants d'autres professions juridiques

Autre, veuillez préciser : .....

Commentaires

**138-5. Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ?**

Oui

Non

NAP

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

## **5.4.Procédures disciplinaires**

### **5.4.1Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions**



**140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles) ?**

- Justiciables
- Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal disciplinaire
- Autorité disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

**141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (réponses multiples possibles) :**

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur général/Procureur d'Etat
- Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- Tribunal disciplinaire
- Autorité disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
- Médiateur (Ombudsman)
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

**142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (réponses multiples possibles)**

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement

Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

### 143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (réponses multiples possibles)

Cour Suprême

Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

Procureur général/Procureur d'Etat

Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)

Tribunal ou autorité disciplinaire

Médiateur (Ombudsman)

Organisme professionnel

Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

### 5.4.2 Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Faute déontologique	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Délit pénal	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Réprimande	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Suspension	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Retrait d'une affaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Amende	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
5. Diminution de salaire temporaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
6. Rétrogradation de poste	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
7. Mutation géographique dans un autre tribunal	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
8. Démission	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
9. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
10. Révocation	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons.

### E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources :

## 6. Avocats

### 6.1. Profession d'avocat

#### 6.1.1 Statuts de la profession d'avocat



**146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	13 602 [ ] NA	10 280 [ ] NA	3 322 [ ] NA

Commentaires Chiffres données au titre de l'année 2021

**147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?**

Oui ( )

Non ( X )

Commentaires

**148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :**

[ ]

[ ] NA

[ X ] NAP

Commentaires

=

**149. La représentation légale devant les tribunaux est-elle exclusivement exercée par les avocats pour les : (réponses multiples possibles)**

	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême
<b>Affaires civiles</b>	( ) Oui, toujours ( X ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP
<b>Affaires de licenciement</b>	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP
<b>Affaires pénales - Défendeur</b>	( ) Oui, toujours ( X ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP
<b>Affaires pénales - Victime</b>	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP	( X ) Oui, toujours ( ) Oui, pour certaines affaires ( ) Non [ ] NAP

<b>Affaires administratives</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
---------------------------------	--	--	--

Commentaire - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des avocats : L'article 32 de la loi 28.08 organisant l'exercice de la profession d'avocat indique que : "les avocats inscrits aux barreaux du Royaume sont seuls habilités, dans le cadre de la représentation et de l'assistance des parties, à présenter les requêtes, conclusions et mémoires de défense dans toutes les matières à l'exception des affaires des déclarations de l'état civil, de pension alimentaire devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel et des affaires qui sont de la compétence des tribunaux de première instance en dernier ressort ainsi que la défense en matière des délits et contraventions."

**149-0. Si d'autres que les avocats peuvent représenter un client devant les tribunaux, veuillez préciser qui :**

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
<b>Organisme de la société civile</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Membre de la famille</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Personne concernée elle-même</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Syndicat</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Autres</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser. De plus, pour les catégories sélectionnées, veuillez préciser quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) :

**149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?**

- Activité notariale
- Arbitrage/médiation
- Mandataire
- Syndic de copropriété
- Agent immobilier
- Autres (veuillez préciser) : .....

Commentaires donner des consultations juridiques, représenter autrui devant les administrations publiques, défendre les parties devant les conseils disciplinaires.

Les fonctions de l'avocat sont prévues dans l'article 30 de la loi 28.08 sur l'organisation de l'exercice de la profession.

**149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat ?**

- Avocat indépendant
- Avocat salarié

Avocat d'entreprise

Commentaires Article 6 de la loi 28.08 prévoit que : " l'avocat peut exercer sa profession soit à titre individuel, soit avec d'autres avocats dans le cadre d'une association ou en qualité d'assistant."

Les avocats peuvent aussi exercer leur profession dans le cadre d'une société et ce en vertu de la loi 29.08 concernant l'organisation des sociétés civiles professionnelles d'avocat.

### **150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :**

un barreau national

un barreau régional

un barreau local

Commentaires La profession d'avocat est organisée à travers plusieurs barreaux, qui sont institués dans le ressort des cours d'appels. Mais l'organisation de ces barreaux ne correspond pas à l'organisation administrative du Royaume soit au niveau régional soit au niveau local, puisqu'il existe des régions qui comportent dans leurs limites territoriales une ou plusieurs cours d'appel. Cela est dû au fait que le nombre minimal d'avocats exigé par la loi pour instituer un barreau n'est pas suffisant. (le nombre minimal fixé est de cent, article 83 de la loi 28.08 sus mentionnée)

Le nombre des barreaux institués dans le royaume est de 17 barreaux.

Au niveau national les barreaux d'avocats sont coiffés par une association des barreaux d'avocats.

### **151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

Oui

Non

Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire: L'accès à la profession d'avocat est ouvert aux titulaires de la licence en droit (public et privé). Les candidats à la profession doivent en premier lieu réussir un examen pour obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession. En deuxième lieu, ils doivent effectuer un stage de trois ans dans un cabinet d'avocat et d'assister aux sessions de formations organisées par le barreau

### **152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

Oui

Non

Commentaires Le ministère de la justice a signé des conventions avec les barreaux d'avocats et l'institut supérieur de la magistrature, en vertu desquelles il s'oblige de budgétiser des sessions de formations initiales obligatoires pour les avocats stagiaires et des sessions de formation continue pour tous les avocats.

### **153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### **F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources : Direction des affaires civiles

La loi 28.08 concernant l'organisation de l'exercice de la profession d'avocat et la loi 29.08 concernant l'organisation des sociétés civiles professionnelles d'avocat.

## 6.1.2 Exercice de la profession

**154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?**

Oui

Non

Commentaires

**155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?**

Oui

Non

Commentaires

**156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?**

Oui, la loi contient des règles

Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

Commentaires

## 6.1.3 Standards de qualité et procédures disciplinaires

**157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

**158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :**

le Barreau

le législateur

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :**

la prestation de l'avocat

le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

**160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?**

Le juge

Le ministère de la Justice

Une instance professionnelle

Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaire

**161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)**

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Faute déontologique	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Délit pénal	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

**162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.**

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Réprimande	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Suspension	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Retrait d'une affaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Amende	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
5. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons :

## 7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

### 7.1. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

#### 7.1.1 Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

**163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?**

Oui

Non

Commentaires

**163-1. Dans certains domaines, le système judiciaire prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?**

Avant/à la place de la procédure devant le tribunal

Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours

Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

**163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur?**

Oui

Non

Commentaires - Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

**164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal ?**

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP
Affaires familiales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP
Affaires administratives	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non [ X ] NAP

<b>Affaires pénales</b>	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
<b>Affaires liées aux consommateurs</b>	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP

Commentaires

**165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?**

- ( ) Oui  
( ) Non  
[ X ] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

=

**166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires

**167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:**

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débiter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
<b>Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Affaires civiles et commerciales</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Affaires familiales</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Affaires administratives</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>4. Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>5. Affaires pénales</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

<b>6. Affaires liées aux consommateurs</b>	[ ] NA	[ ] NA	[ ] NA
	[ ] NAP	[ ] NAP	[ ] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source :

=

**168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?**

- la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- l'arbitrage
- la conciliation (si différente de la médiation)
- d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) : .....

Commentaires

**G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Source :

**8.Exécution des décisions de justice**

**8.1.Exécution des décisions en matière civile**

**8.1.1 Nombre d'agents d'exécution, statut et mandat**

**169. Nombre et type d'agents d'exécution dans votre pays.**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Total (1+2+3+4)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Profession libérale réglementée par les autorités publiques</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Agents d'exécution attachés à une institution publique (fonctionnaires payés par l'Etat)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Juges</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser le statut et les compétences de ces agents d'exécution :

**170. Quelles sont les conditions d'accès à la profession d'agent d'exécution (réponses multiples possibles) ?**

- diplôme
- expérience professionnelle
- examen spécifique
- procédure de nomination par l'Etat
- formation initiale
- autre

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser :

**171. Le mandat des agents d'exécution est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

- Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....
- Non, veuillez indiquer la durée du mandat : .....

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

**8.1.2 Activités/ domaines de compétences**

**171-1. A quelles informations du débiteur l'agent d'exécution a-t-il accès au début de la procédure d'exécution ?**

	Accès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Etat civil	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Cohabitant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Employeur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Véhicule automobile	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Biens meubles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Biens immeubles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Compte bancaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<b>Procédures d'insolvabilité (faillites, réorganisations judiciaires, règlement collectif de dettes, ...)</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
<b>Autre</b>	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si "Autre", veuillez préciser :

### 171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :

	Option
<b>Saisie des biens meubles corporels</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP
<b>Saisies conservatoires des biens meubles corporels</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP
<b>Saisie des immeubles</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP
<b>Saisie conservatoire des immeubles</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP
<b>Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP
<b>Saisies des rémunérations</b>	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP

<b>Saisies des véhicules terrestres à moteur</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Mesures d'expulsion</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisies des bateaux et des navires</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie des aéronefs</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Vente forcée par adjudication publique des biens saisis</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Vente des parts sociales</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être**

## **exercées par les agents d'exécution ?**

- Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
- Recouvrement de créances
- Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires
- Séquestres
- Constats
- Service des audiences près les juridictions
- Conseils juridiques
- Procédures de faillites
- Missions confiées par le juge
- Représentation des parties devant les juridictions
- Rédaction des actes sous-seings privés
- Administrateur d'immeubles
- Autres

Commentaires

### **8.1.3 Formation et TIC**

#### **172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?**

- Oui
- Non

Commentaires

#### **172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ?**

- Oui
- Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

#### **172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées aux procédures d'exécution) ?**

- Oui
- Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

#### **172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la procédure d'exécution ?**

( ) Oui

( ) Non

Comentaire - Veuillez expliquer :

### 8.1.4 Frais

**174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**175-1. Les honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution sont-ils librement négociés ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**175-2. Qui doit procéder au paiement de ces honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution ?**

[ ] Le débiteur

[ ] Le créancier

[ ] Autre – veuillez préciser .....

Commentaires

**176. Est-ce que la loi énonce des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**H0. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Source :

### 8.1.5 Organisation de la profession et efficacité des services

**177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?**

- une instance professionnelle
- le juge
- le ministère de la Justice
- le procureur
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?**

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est conduite par l'agent d'exécution?**

- Oui
- Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ? Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.**

- absence de toute exécution
- non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques
- manque d'information
- durée excessive
- pratiques illégales
- supervision insuffisante
- coût excessif
- défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

Existence du système
----------------------

pour les affaires civiles	( ) Oui ( ) Non
pour les affaires administratives	( ) Oui ( ) Non

Commentaires

**186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de signification et/ou notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une seule option possible)**

- ( ) entre 1 et 5 jours  
 ( ) entre 6 et 10 jours  
 ( ) entre 11 et 30 jours  
 ( ) plus (veuillez préciser) : .....  
 [ ] NA

Commentaires

**187. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)**

	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	[ ] NA [ ] NAP
1. Pour faute déontologique	[ ] NA [ ] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	[ ] NA [ ] NAP
3. Pour délit pénal	[ ] NA [ ] NAP
4. Autre	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

**188. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :**

	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	[ ] NA [ ] NAP

<b>1. Réprimande</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Suspension</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Retrait d'une affaire</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Amende</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Autre</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :

## H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Source :

## 8.2. Exécution des décisions pénales

### 8.2.1 Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales

#### 189. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles)

- Juge  
 Procureur  
 Services pénitentiaire et de probation  
 Agent d'exécution  
 Autre autorité (veuillez préciser) : .....

Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).

#### 190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui  
 Non

Commentaires Le taux pouvant être calculé correspond aux taux de recouvrement des recettes par rapport à celles prises en charge par les comptables des tribunaux et non celles prononcées par les juridictions

#### 191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%  
 50-79%

( X ) Moins de 50%

Commentaires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question : Direction du Budget et de Contrôle du ministère de la justice

## 9. Notaires

### 9.1. Profession de notaire

#### 9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires

##### 192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Officiers publics nommés par l'Etat</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Autre</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « autre » veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat » veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination.

#### 192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (réponses multiples possibles)

?

- diplôme
- expérience professionnelle
- examen spécifique
- procédure de nomination par l'Etat
- formation initiale
- autre (veuillez préciser): .....

Commentaires

#### 192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....
- non, veuillez indiquer la durée du mandat : .....

## 9.1.2 Activités/ domaines de compétences

### 194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles) :

	Veillez sélectionner une option
<b>Authentification</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Certification des signatures</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Légalisation des signatures/ Apostille</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Contrôle de légalité des documents</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Médiation</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Prestation de serments</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que commissaire du tribunal dans un dossier de succession, divorce, partage de succession, veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

<b>Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage, veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Enchères publiques</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision utile concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences pour les activités énumérées.

## 194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles) ?

- Transaction immobilière
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit des sociétés
- Contrôle de la régularité des jeux de hasard
- Protection des personnes vulnérables
- Autres

Commentaires

### 9.1.3 TIC, organisation de la profession et formation

#### 194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes TIC spécialisés dans leur activité ?

- Dans leurs relations avec l'État (par exemple, tribunaux, registres, chambres de commerce, autorités fiscales)
- Dans leurs relations avec leurs clients
- Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemple, visioconférence, système d'échange de documents)

Commentaires

#### 194-4. Quels sont les registres informatisés que les notaires peuvent consulter ?

- Registre foncier
- Registre du commerce
- Registre de l'état civil/ de la population
- Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale
- Tout autre registre (veuillez préciser) .....
- Aucun

Commentaires

#### 194-5. Existe-t-il des registres/infrastructures de registres gérés par le notaries ?

- Oui
- Non

Commentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser :

#### 194-6. Dans quels registres informatisés les notaires peuvent-ils modifier les données (directement ou indirectement via une demande en ligne) ?

	Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne
<b>Registre foncier</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Registre du commerce</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Registre de l'état civil/ de la population</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Tout autre registre (veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Aucun</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

#### 194-7. Quels sont les outils TIC utilisés par les notaires dans leurs relations avec leurs clients ?

- Visioconférence (par exemple, conseils numériques)
- Acte électronique
- Identification numérique
- Archivage numérique

Autre, veuillez préciser .....

Aucun

Commentaires

**194-8. Qui est responsable pour gérer les archives numériques ?**

Notariat/ organisme professionnel

Autres autorités publiques

Autre entité (veuillez préciser) .....

Commentaires

**195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?**

Oui

Non

Commentaires

**196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs options possibles)?**

une instance professionnelle

le tribunal

le ministère de la Justice

le procureur

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?**

Oui

Non

Commentaires

**196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une formation en matière de :**

	Oui	Non
<b>Droit européen</b>	( )	( )
<b>Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)</b>	( )	( )

Commentaire - Si oui, veuillez indiquer les types (par exemple, cours traditionnels, e-learning, webinaire) et les grands thèmes des activités de formation :

**II. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :
-----------

---

## 10. Interprètes judiciaires

### 10.1. Précisions sur la profession d'interprète judiciaire

#### 10.1.1 Statuts des interprètes judiciaires

197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé ?

Oui

Non

Commentaires

198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

Oui

Non

Commentaires

199. Nombre d'interprètes judiciaires enregistrés :

[            ]

[ ] NA

[ ] NAP

Commentaires

200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?

Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée

Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique

Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection .....

Commentaires

**J1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :

---

## 11. Experts judiciaires

### 11.1. Profession d'expert judiciaire

## 11.1.1 Statuts des experts judiciaires



### **202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles) :**

Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité

Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties

Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser .....

Commentaire - Veuillez préciser qui propose et qui nomme un expert dans une affaire déterminée.

### **202-1. Existe-t-il des listes ou toute autre forme d'enregistrement officiel, pour les experts ?**

Oui

Non

Commentaires

#### **202-1-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (réponses multiples possibles) :**

national

par circonscription administrative ou état fédéré

par circonscription judiciaire

autre

Commentaire - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) :

#### **202-1-2. Ces listes sont elles accessibles au public :**

Oui sur Internet

Oui

Non

Commentaires

### **202-2. Quelle autorité est compétente pour l'enregistrement des experts judiciaires ?**

Le Ministère de la Justice

Les tribunaux

Un organe administratif

Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)

Autre

Commentaire - Veuillez préciser également les critères d'enregistrement :

### **202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?**

Oui, pour combien de temps .....

Non

Commentaires

**202-4. Dans une affaire, peut-on désigner un expert non inscrit sur la liste ou non enregistré ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, dans quels cas ?

**203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?**

Oui

Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste cette protection :

**203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation de formation ?**

	Obligation de formation
<b>Formation initiale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Formation continue</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires

**203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :**

la procédure judiciaire

le métier de l'expert

autre

Commentaires

**204. La fonction d'expert judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?**

Oui

Non

Commentaires

**204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

**205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :**

Total	Hommes	Femmes

Nombre d'experts	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

## 206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
<b>Total (1+2+3+4)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Affaires civiles et commerciales litigieuses</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Affaires administratives</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Affaires pénales</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Autre affaires</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

## 205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	En matière civile/administrative	En matière pénale
<b>Défini par la loi/ règlement ou réglementation spéciale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Défini par le tribunal/juge</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Défini par le ministère de la Justice ou un autre ministère (fixant un tarif par exemple)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un médecin légiste ou un autre spécialiste qui est un fonctionnaire public)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Librement négocié entre l'expert et les parties</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autre</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

**206. Existe-t-il des dispositions impératives pour les experts judiciaires concernant :**

	Oui	Non
Délais pour présenter le rapport d'expertise	( )	( )
Qualité de l'expertise	( )	( )
Autre	( )	( )

[ ] NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails dans l'hypothèse où de possibles sanctions existent :

**207-1. Le juge ou un autre organe contrôle-t-il le déroulement des opérations d'expertises ?**

( ) Oui

( ) Non

Si oui, veuillez préciser :

**207-2. Les associations d'experts sont-elles impliquées dans :**

[ ] Le processus de sélection

[ ] La formation initiale ou continue

[ ] Les procédures disciplinaires

[ ] NAP

Commentaires

**K1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :

**12. Les réformes dans le système judiciaire**

**12.1. Réformes envisagées**

**12.1.1 Réformes**

**208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles en cours ou envisagées ?**

**208-1. Programmes de réforme généraux**

[ X ] Oui (programmé)

[ ] Oui (adopté)

[ ] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : Après la concrétisation de l'indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire avec l'installation du CSPJ en 2016 ainsi que l'indépendance du parquet du pouvoir exécutif avec la création de la présidence du ministère public en Octobre 2017 ; l'objectif actuel est d'assurer une réadaptation des missions du ministère de la justice, à travers l'adoption d'un nouvel organigramme qui prend en considération l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'un renforcement des fonctions législatives à travers la préparation et la présentation de l'ensemble des textes législatifs relatifs au secteur de la justice (réforme du code pénal, procédure pénale, procédure civile, organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires..) ; d'autre part, le ministère de la justice a entamé un important chantier d'accessibilité à la justice à travers l'adoption d'un plan de transformation numérique de la justice qui permettra une digitalisation du processus judiciaire à l'horizon 2025.

## 208-2. Budget

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : Renforcement du budget alloué au secteur de la justice pour accompagner les réformes en cours

## 208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques), compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : -adoption en juillet 2021 par la chambre des représentants du projet de loi 38.15 relatif à l'organisation judiciaire du Royaume (dans l'attente de son adoption par la chambre des conseillers).

- construction et rénovation de 30 bâtiments judiciaires.

-création d'un nouveau tribunal de première instance dans la province de Boujdour et qui était auparavant un centre de juge résidant faisant passer le nombre de TPIs de 83 à 84.

-adoption du plan de transformation numérique de la justice qui permettra une digitalisation de la justice à l'horizon 2025.

-développement des services judiciaires en ligne :

-création d'une plateforme des dépôts en ligne des états de synthèse des entreprises

-gestion du registre national des suretés mobilières

-renforcement de la plateforme de dépôt des requêtes des avocats en ligne

-mise en fonction de la plateforme de dépôt en ligne des demandes de mariage par les adouls

## 208-4. Accès à la justice et aide judiciaire

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : Maintien des aides octroyées par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance judiciaire par l'assistance d'avocat ou d'exonération des frais de justice.

### **208-5. Conseil supérieur de la magistrature**

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.**

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : Préparation d'un projet de loi réformant la loi organisant la profession d'avocat.

### **208-7. Parité hommes/ femmes**

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération**

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser : -adoption de la loi 77.17 organisant l'exercice de la profession de médecine légale.

-adoption de la loi 32.18 complétant la loi 22.01 relative au code de procédure pénale et qui vise à renforcer l'arsenal juridique de lutte contre la spoliation foncière.

-adoption de la loi 12.18 complétant les dispositions du code pénal et de la loi 43.05 relative au blanchiment de capitaux. -adoption en juillet 2021 par la chambre des représentants du projet de loi 38.15 relatif à l'organisation judiciaire du Royaume (dans l'attente de son

adoption par la chambre des conseillers).

## **208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre les autorités publiques**

- Oui (programmé)  
 Oui (adopté)  
 Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)  
 Non  
 NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-10. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges**

- Oui (programmé)  
 Oui (adopté)  
 Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)  
 Non  
 NA

Si oui, veuillez préciser : -Adoption le 22 Juin 2021 de la loi 95.17 relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle.

## **208-11. Lutte contre la criminalité**

- Oui (programmé)  
 Oui (adopté)  
 Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)  
 Non  
 NA

Si oui, veuillez préciser : -adoption de la loi 12.18 complétant les dispositions du code pénal et de la loi 43.05 relative au blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

## **208-12. Système pénitentiaire**

- Oui (programmé)  
 Oui (adopté)  
 Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)  
 Non  
 NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-13. La justice adaptée aux enfants**

- Oui (programmé)  
 Oui (adopté)  
 Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)  
 Non  
 NA

Si oui, veuillez préciser :

## 208-14. La violence domestique

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## 208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser : -Adoption par le ministère de la justice du Plan de transformation numérique de la justice.

## 208-16. Autres

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :